

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne:

CANADA ET ETATS-UNIS . . . \$3.00
UNION POSTALE . . . \$6.00

Edition Hebdomadaire:

CANADA . . . \$1.00
ETATS-UNIS . . . \$1.50
UNION POSTALE . . . \$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédaction et Administration:

71a RUE SAINT-JACQUES

MONTREAL.

TELEPHONES:

AD. ADMINISTRATION: Main 7461

RED. REDACTION: Main 7460

FAIS CE QUE DOIS!

PROFITONS DU DELAI

Le débat sur l'extension des frontières du Manitoba est ajourné à lundi. Nous prions tous nos amis de profiter de ce nouveau délai pour faire entendre à leurs mandataires la voix de la foule.

Il est trop certain qu'à l'heure actuelle, il s'exerce, au parlement, une pression considérable pour amener certains députés à contresigner l'abandon des droits de la minorité du Keewatin. Il faut opposer à cette pression, qui trouve sa force principale dans le "patronage" et la solidarité de parti, celle de l'opinion publique libre et indépendante.

Il n'y a pas huit jours, l'un des jeunes députés qui sont le plus fermement résolus à faire leur devoir, qu'on lui avait dit: "Tiens, tiens, la parole que j'ai donnée à mes électeurs, mais je ne saisis pas qu'il fût si difficile de marcher droit! Donnons à ceux qui sont prêts à marcher droit ce puissant réconfort de savoir qu'ils ont avec eux l'opinion réfléchie et décidée de leurs électeurs; faisons comprendre à ceux qui seraient tentés de fléchir qu'aucune défaillance ne sera pardonnée."

Les derniers jours de la semaine ramènent dans leurs circonscriptions électorales la plupart des députés: l'occasion est excellente de leur faire connaître, dans une bonne conversation cœur à cœur, le sentiment de ceux qui les ont faits ce qu'ils sont.

Quant aux autres, on peut toujours les atteindre par lettre. Ils reçoivent trop de messages qui ne portent que l'écho des compétitions d'intérêt et de bas appétits; cela les changera, cela leur fera plaisir de recevoir des lettres qui ne visent que l'intérêt général du pays et le respect de la justice.

Le mouvement est bien lancé: les pétitions et les articles de journaux que nous avons publiés, les centaines, peut-être les milliers de lettres qu'on nous a déjà reçues, députés et ministres, ne laissent guère de doute sur le sentiment de la foule. Mais, plus le mouvement sera général et puissant, plus nous aurons chance d'obtenir un résultat favorable.

Que ceux qui seraient tentés de se désintéresser de ce douloureux problème, méditent la signature mise par Mgr Charlebois au bas de la pétition des citoyens de Le Pas; qu'ils méditent l'appel que viennent d'adresser à tous leurs compatriotes du Canada les Canadiens-Français de la Saskatchewan.

Nous n'avons pas le droit d'être sourds à ces appels. Profitons du temps qui nous reste pour faire entendre à Ottawa la voix du peuple, pour exiger du Parlement le respect de sa propre parole.

Omer HEROUX.

LETTRE DE QUEBEC

L'OPPOSITION GAGNE ENCORE UN POINT EN FAVEUR DU COLON.

— LES HOMMES PRATIQUES SONT OBLIGES DE CONCEDER AUX REVEURS. — PREVOST-KELLY. — LE DEPUTE DE BONAVENTURE DECONSOLE ENCORE UNE FOIS. — PERSONNE NE VEUT LE DEFENDRE. — A QUI LA BARRIERE? — MM. BERNARD ET LAFONTAINE AU SUJET DES PAGES ET PAGES.

Québec, 28.—Encore une victoire pour l'opposition. Victoire partielle, si vous voulez, car le respect humain exige qu'un gouvernement prétendu fort intelligent et pratique paraisse céder le moins possible à l'inspiration de ses adversaires.

Quand le cabinet Gouin revint des élections de 1908 avec un ministre des terres écopé, remplaça M. Turgeon par ce bon M. Allard, celui-ci donna à différentes idées la forme d'un projet de loi concernant les terres publiques et il fit décréter entre autres choses qu'aucun colon ne pourrait aliéner son lot de quelque manière que ce fût avant l'expiration d'un délai de cinq ans à dater du billet de location. L'opposition fit sur ce point une grosse bataille dont la preuve nous est restée dans l'amendement suivant que l'on trouve à la page 552 des journaux de l'Assemblée législative pour 1909:

"M. Tellier propose en amendement, appuyé par M. Pennington: "Que le bill ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois, mais qu'il soit de nouveau renvoyé au comité général de cette Chambre avec instruction d'y retrancher toutes les dispositions qui défendent au colon de vendre ou transporter son lot ou ses travaux ou améliorations pendant cinq ans à compter de la date de son billet de location."

Comme de raison, le parti ministériel fit repousser cet amendement. Il fallait, disait alors M. Caron, la chauvesouris du ministère, qui représentait M. Allard à l'Assemblée, il fallait absolument protéger le colon contre ses propres imprévoyances et mettre sa bonne foi à l'épreuve. Les ventres pleins ont toujours de ces précautions pour les crève-faim.

Or cet après-midi, M. Allard, le bon M. Allard, le brave paysan de Saint-François du Lac, a soumis des résolutions préliminaires d'un projet de loi concernant les terres publiques. Aussitôt l'opposition a voulu savoir qu'est-ce que c'est que ce projet. M. Allard a répondu qu'il s'agissait d'améliorer la loi des terres, au sujet de l'aliénation. Cela vous dit peu de chose, n'est-ce pas? Eh bien, cet amendement réduira à trois ans le temps pendant lequel le colon ne pourra ni vendre ni louer, ni transporter son lot. Prenons toujours cela en attendant le triomphe définitif qui approche.

Cet après-midi l'on a clos un débat et l'on en a continué un autre sans pouvoir y mettre fin avant six heures.

Celui qu'on a clos concerne tout notre régime de tenure des terres publiques, et c'est M. Prevost qui l'a terminé. On se rappelle qu'il devait une réplique à M. John Hall Kelly que l'indisposition de M. Devlin a tout à coup inspiré. Le député de Terrebonne lui a donné une et bonne. Le député de Bonaventure reste plus que jamais empaqueté et peut-être même a-t-il compromis davantage ses chances de succès. Il inspire de moins en moins confiance.

M. Prevost affirme d'abord que M. Kelly a répondu au rapport de M. Pagé, daté de 1910 par des pièces datées de 1908. Il est vrai que Miquelon a payé certaines amendes, mais en 1908, et comme ces amendes ont été reçues par M. Pagé, il est à présumer qu'en affirmant deux ans après, que Miquelon aurait dû payer de \$3,500 à \$4,000, Pagé devait savoir ce qu'il disait. Puis le député de Terrebonne accuse le ministère des Terres de lui cacher encore deux ou trois rapports d'officiers du département, rapports de M. Thomson, rapport de M. Piché, rapport de M. Graham concernant les opérations de Miquelon. Que signifie la protection dont jouit ce spéculateur? Il n'y a aucune contradiction dans l'attitude de l'opposition: elle veut justice pour tous, que tous les spéculateurs soient punis, qu'ils soient rouges ou bleus. M. Prevost passe ensuite à la question de la terre libre au colon libre. Par de copieuses citations de la Patrie, du Temps, du Canada Français, du Courrier de Montmagny, de l'Avenir du Nord, il établit qu'il a toujours été en faveur de ce principe et par de larges extraits d'une conférence de M. Kelly au congrès de colonisation de St-Jérôme, il démontre aussi que le député de Bonaventure était si favorable à la même idée qu'il ne concevait pas comment le problème de la colonisation pouvait être réglé autrement. Pourquoi M. Kelly a-t-il changé depuis? Est-ce parce qu'un lieu d'être l'avocat de R. N. Le blanc, il est devenu l'avocat de M. Edwards?

Quant aux marchands de bois il n'a jamais dit qu'ils volaient la province, et M. Kelly le sait bien, mais il a dit et il répète que par sa négligence, le gouvernement perd chaque année au moins cinq cents mille piastres de droits de coupe. Et cela s'explique facilement quand on sait que les mesureurs du bois sont les employés, non de la province, mais des marchands de bois, qui ont intérêt à favoriser leurs patrons plutôt que la province. Le tableau de la recette provenant de cette source est déjà un commencement de preuve à l'appui de cette assertion, dit M. Prevost. Il y a 25 ans en 1888-89, on retirait en droit de coupe \$707,357 et en 1908-09 on ne retirait que \$650,000 de la même source. Il y a dix ans le droit de coupe donnait un revenu de \$713,435, et en 1909-10, il n'a donné que \$734,000, savoir \$21,000 de plus. N'est-ce pas la preuve préliminaire que la province perd des sommes énormes, puisque malgré l'énorme augmentation dans la construction et l'usage du bois, la coupe ne paraît pas augmenter. Qu'on nous donne une enquête et nous allons compléter cette preuve. Enfin, le député de Terrebonne achève de démontrer l'erreur voulue de M. Kelly en lui rappelant ses déclarations passées, à l'effet qu'il n'y avait jamais eu d'aussi bon ministre de la colonisation que lui, M. Prevost. Dans ce temps-là M. Kelly se vantait pour obtenir des faveurs, qu'il se trahissait ensuite, comme il cherche à se remettre en grâce auprès des ministres actuels, qu'il les trahit aussi ensuite. Et il termine en répétant que la seule solution du problème de la colonisation est la terre libre au colon libre et la réorganisation du ministère des Terres sur un système qui permettra de substituer au méli-mélo actuel une méthode suffisante pour tenir le colon en contact avec l'administration au lieu de l'exposer à des délais et à des refus, qui le découragent et finissent par le chasser de la province.

Aucun ami ne tente de réhabiliter le moins M. Kelly qui reste, comme en 1909 convaincu de fausse interprétation des documents et de changement complet de front sur la question de colonisation.

Ensuite, c'est M. Lévesque, de Laval, qui reprend sa chronique humoristique. Laval devient le jardin maraîcher de Montréal, dit-il. C'est évident. Ensuite, c'est M. Létourneau, de Québec-Est, l'un des figurants de l'affaire Leduc, l'ami de M. Laurier et de M. Alexandre Taschereau. Ensuite, c'est M. Leclerc de Québec-Centre qui nous parle de défunt Sénéchal. Il me serait bien difficile de vous dire qui mérite la palme des chemins et barrières de péage. Ils vont se prendre au sérieux, surtout M. Létourneau qui réclame pour le parti libéral "l'abolissement de la bicoque" du pont Dorchester, lorsque M. Bernard, député de Shefford, en une improvisation ad rem, apporte à l'appui de la thèse soutenue hier, par M. Tellier, savoir que la politique du gouvernement sur cette question de barrières et chemins de péage n'est qu'une longue comédie, de nouvelles preuves. Ainsi le vote sur la question de l'Angus Short Line alors que l'on donnait à une compagnie privée le droit d'établir des péages; la réponse du gouvernement en 1907 alors que l'on déclarait que l'on n'avait pas l'intention d'abolir les ponts et chemins de péage et enfin le projet de loi lui-même qui laisse les municipalités à la merci d'un pouvoir irresponsable. M. Bernard ajoute de plus que M. Taschereau sait bien profiter de toutes ces mesures pour avancer les affaires politiques, en faisant savoir à certaines délégations par exemple, qu'il vaut mieux pour elles ne pas se faire accompagner par le député du comté, parce qu'il est de l'opposition. Il proteste contre cette comédie, déclare qu'il n'en revendiquera pas moins les droits de son comté, mais qu'il ne risquera jamais une parcelle de l'indépendance de ses électeurs pour un bout de chemin ou un pont, et qu'il se moque de toutes les petites mesquineries ministérielles.

M. Lafontaine, de Maskinongé, demande si les municipalités qui ont fait de gros sacrifices pour la construction de ponts chez elles seront compensées de leur part de contribution dans le rachat des ponts et chemins de péage ailleurs. Il ne faut pas penser qu'au comté de Laval, dit-il, M. Taschereau répond qu'il sera facile de s'entendre. Au contraire, réplique M. Lafontaine, quand c'est un député de l'opposition, le ministre trouve toujours le moyen de rendre l'entente impossible.

M. Sauvé continuera le débat.

Jean DUMONT.

UN APPEL DE L'OUEST

Les cinq cents délégués du Congrès de Duck Lake réclament justice pour la minorité du Keewatin

Duck Lake, Sask., 28.

(Service particulier)

Le congrès des Canadiens-Français catholiques de la Saskatchewan obtient un succès énorme. Nous avons ici cinq cents délégués venus de tous les centres français de la province. Cet après-midi, le congrès, à l'unanimité des voix, a adopté une résolution réclament justice pour la minorité du Keewatin, affirmant ses droits à des écoles séparées et faisant appel, en faveur de cette minorité, à tous les groupes français du Canada.

On a rédigé une pétition demandant l'insertion dans la loi d'annexion d'une clause protectrice des droits de la minorité. Cette pétition a été signée par les cinq cents délégués, qui appartiennent à tous les groupes politiques.

Le congrès a constitué le bureau que voici:—R. P. F. Delmas, président, principal de l'Ecole Industrielle de Duck Lake; M. l'abbé F.-H. Maillard, Wolsley; M. Marquis Quesnel, Wauchope.

Les délégués au congrès de Québec seront: Mgr Mathieu, Mgr Charlebois, le Père Lacoste, O.M.I., l'hon. M. Turgeon, le R. P. Delmas, l'abbé Maillard, M. Quesnel, l'abbé Myre, le R. P. Saumey, l'abbé Bérubé, M. Beauchamp, M. Amédée Cléroux, le R. P. Auclair, M. Louis Schmidt.

L'inspection médicale des écoles

Le rapport des médecins-inspecteurs des écoles pour l'année 1911 est des plus instructifs, car l'on peut comparer les chiffres qu'il donne pour l'an dernier avec ceux de l'année 1910. On constate une amélioration sensible.

Ainsi, en 1910, on trouve que sur 33,484 élèves on a compté 9,583 sains et 8,904 malades, tandis qu'en 1911, on trouve 32,000 sains et 27,000 malades sur 59,000 élèves. Cette diminution est constante et progressive pour toutes les années à partir de l'institution de cette inspection.

C'est donc la preuve qu'elle a fait le plus grand bien. Prenons par exemple la pédiculose, terme scientifique qui désigne, j'en demande pardon à nos lecteurs l'invasion de la tête par les poux: le rapport de 1911 indique 2,000 cas; au début, nous dit-on, on en trouve 20,000, en 1910, on en a trouvé 5,000.

Mais ce n'est pas seulement pour les malades que cette inspection a été instituée. Les médecins doivent aussi veiller à la ventilation, au cubage d'air, à l'éclairage, au mobilier scolaire, etc. Ici encore l'inspection a fait le plus grand bien. Dans des écoles, l'éclairage venait de droite, dans d'autres c'était les bancs et les pupitres qui n'étaient pas proportionnés à la taille des élèves; presque partout le cubage d'air était insuffisant et la ventilation absente.

Tout n'est pas encore parfait, tant s'en faut, puisque les inspecteurs signalent toujours des écoles mal aérées, mal éclairées, dépourvues d'appareils de sauvetage suffisants, mais le progrès est considérable et il n'y a qu'à continuer pour qu'on approche encore plus de la perfection.

Au début, l'inspection a rencontré des adversaires. Certaines commissions scolaires ne voyaient pas de quel droit la ville intervenait dans leur administration. Les préventions ont peu à peu disparu et on ne refuse mainte-

nant la visite des inspecteurs nulle part.

C'est qu'on a fini par comprendre que la santé des élèves importe plus que la conservation de droits purement théoriques, que la Ville ne songeait du reste pas à contester. Je ne doute pas d'ailleurs que les commissions n'aient fait leur opposition avec la plus entière bonne foi. Seulement ils ne réalisaient pas toujours ce que telle ou telle condition pouvait avoir de dangereux pour la santé de l'enfant. Du jour où on le leur a montré, leur opposition a cessé.

La direction de l'inspection médicale des écoles a d'ailleurs compris qu'elle n'avait aucun droit légal de se substituer aux commissions scolaires, aussi je crois qu'elle ne l'a jamais tenté et que c'est par la persuasion seule qu'elle a vaincu les répuances.

Tout le monde s'en trouve donc bien.

Fred. PELLETIER.

Sur le Pont d'Avignon....

La question du suffrage féminin va mettre aux prises les hommes les plus éminents de l'Empire.

Les suffragettes doivent s'anuser.

Le jeune Prince de Galles vient d'arborer son premier chapeau de soie.

Faut-il en plaindre ou le féliciter?

Payer les perdrix une piastre par tête et avoir pas même le plaisir d'en mettre la dent, c'est plutôt ennuyeux, et certains amateurs doivent de ce temps-ci murmurer le "Dura lex..."

M. Gouin continue à faire son profit des critiques de l'opposition.

C'est en quoi surtout il se montre pratique. Mais il a tort de rester à mi-chemin: il devrait adopter le programme tout entier. La province s'en trouverait mieux.

BILLET DU SOIR

LE MAGISTRAT EST NAÏF

Samuel Henry, pasteur londonien, répondant, en correctionnelle, à l'accusation d'avoir tiré un coup de revolver dans l'antichambre de la Chambre des Communes, déclare qu'il a tout simplement voulu attirer l'attention sur son nouveau livre, Tolstoï et le Messie. Le magistrat à qui l'écrivain a fait cet aveu, alarmé de l'état mental du prévenu, a chargé des aliénistes de lui faire subir un examen.

Admirons la candeur de ce magistrat! Fossile que le déluge épargna, il ne s'est pas encore aperçu que la terre a beaucoup tourné depuis la croisière dans l'arche et que l'industrie littéraire, comme tout autre négoce, est contrainte d'avoir recours à des moyens sans cesse renouvelés, et de plus en plus puissants, pour détourner un moment de son profit l'inattention des gens d'aujourd'hui, sollicités de partout à la fois par mille et un riens miroitants et bruyants.

Ce magistrat antique et solennel ne soupçonne pas l'existence de gazettes, journaux, revues et magazines où l'artisan du dernier livre et de la nouvelle pièce opère sans vergogne. Il n'a pas lu les communiqués aux termes desquels M. Ganache enfonce Racine et Molière; rappelle Shakespeare, mais en le dépassant de cent coudées—sans doute à force de jouer des coudes; — laisse loin derrière lui, dans une ombre opaque, Hugo et Balzac; remplace, en mieux, en beaucoup mieux, Stendhal et Flaubert; donne à l'œuvre littéraire, échauffée par les classiques et enrichie par les romantiques, sa forme définitive, parfaite. Il n'a pas vu, dans certains périodiques, M. Ganache surpris par l'objectif dans les cent postures coutumières de son existence mortelle; son journal ne lui a pas appris que M. Ganache travaille de préférence dans sa baignoire; qu'il mange à son petit lever un grand nombre d'œufs à la coque, à cause de la biochimique influence du phosphore sur le cerveau créateur. Il n'a pas entendu parler des duels au pistolet sans résultat, ces excellents agents de publicité. Il ignore combien il faut tirer de fusilles et de coups de feu pour s'assurer une bonne presse.

Et parce qu'un pasteur est assez modeste pour se contenter, en matière de réclame, d'une toute petite affaire de correctionnelle, il conçoit des craintes sur son état mental.

Au fait, il ne serait peut-être pas inutile de faire subir un examen au magistrat!

Léon LORRAIN.

Le rappel de la loi navale

M. le sénateur Choquette se disait, hier soir, fort anxieux de connaître le sentiment du Devoir sur les déclarations de M. Loughheed.

Si M. le sénateur Choquette avait pris la peine de lire les derniers articles de notre directeur, il saurait d'avance à quoi s'en tenir. M. Loughheed n'a rien dit qui puisse modifier notre opinion.

Nous croyons que la loi navale, étant mauvaise, doit être révoquée sans qu'il soit besoin d'attendre ce que l'on mettra à la place. Débarassons-nous d'abord de la chose mauvaise, nous verrons ensuite à examiner le substitut qu'on nous proposera.

Quant à l'argument de M. Loughheed qu'on ne pourrait immédiatement supprimer la loi sans désorganiser le ministère de la Navigation, nous avons déjà répondu qu'il suffirait de décréter dans le projet de rappel que les fonctions créées par la loi navale subsistent dans la mesure où elles sont nécessaires et seront rattachées au ministère de la Navigation.

Toute notre thèse sur cette question sera, d'ailleurs, prochainement exposée dans une brochure que M. Bourassa publiera en anglais, sous le titre "Why the Navy Act should be repealed."

Constations, cependant, que M. Loughheed a réaffirmé l'intention du gouvernement de ne donner aucune suite aux projets de construction du cabinet Laurier, lesquels, d'après lui, auraient exigé une dépense initiale de vingt millions.

C'est une économie dont le pays pourra dire merci aux nationalistes.

O. H.

On nous écrit: "Vous devriez bien avertir le pontier qui fait de la politique tous les matins dans notre 'char' que nous n'avons pas objection à ce qu'il mange du nationaliste à pleine bouche, mais que, voyageant pour rien en sa qualité de pompier, il devrait bien de temps à autre céder sa place aux dames qu'il oblige de ce temps-ci à rester debout tout en écoutant sa politique-chemin: il devrait adopter le programme tout entier. La province s'en trouverait mieux."

La lettre contient le nom et le numéro de ce pompier peu galant et fort politicien; mais pour cette fois nous ne donnerons ni l'un ni l'autre: il se reconnaîtra.

LETTRE D'OTTAWA

Le Sénat et le rappel de la loi navale. --- La loi des bons chemins, aux Communes. --- Des votes intéressants. --- Hors la loi.

Ottawa, 28.—Le Sénat vient de rejeter, à une majorité de cinquante voix,—par un vote de deux à cinquante-deux,—le bill Choquette relatif au rappel de la loi navale. MM. Choquette et Cloran seuls ont appuyé leur mesure de leur vote. Tout le reste du Sénat a donné en bloc contre cette proposition. Et le sénateur Loughheed, leader du ministère actuel, des déclarations excessivement prudentes. Elles n'ont pas eu le don de satisfaire le sénateur Choquette. Il se déclare curieux de savoir ce qu'en penseront les nationalistes. M. Choquette n'a pas dû lire récemment les articles de M. Bourassa sur ce sujet; car il serait plus éclairé sur la situation qu'il n'affecte de l'être.

Aux Communes, beaucoup de discours, une couple de votes, dont l'un en comité, sur la question des bons chemins, où le ministère, pour n'avoir guère veillé à avoir tous ses partisans au poste, n'a réussi à garder une clause de son bill qu'à la minime majorité de quatre voix. Les journaux libéraux feront grand train autour de ce résultat. Les conservateurs, jadis, faisaient tout autant de tapage, quand ils pouvaient obtenir un vote analogue, par surprise, et réduire la majorité de M. Laurier à une dizaine de voix. Ces victoires d'un jour n'ont guère de portée, quels que soient les vainqueurs.

Le Sénat a présenté cet après-midi et ce soir un spectacle assez intéressant, et auquel lui-même n'est guère habitué. Car ce n'est pas souvent qu'il y a beaucoup d'entraînement dans les débats de la Chambre Rouge, qu'un public assez nombreux de curieux y assiste et que l'on y prend des votes comme celui de ce soir.

M. le sénateur Choquette et son ami, le sénateur Cloran, ont, à eux deux, provoqué tout une discussion sur la marine. Aux Communes, un tel débat eût marché une semaine; et les discours s'y seraient déroulés interminablement, avec une durée moyenne, chacun, de deux heures et demie. Au Sénat, personne n'a parlé plus de vingt minutes. Et le pays ne s'en porte pas plus mal. On critique souvent le Sénat. Mais en ce qui regarde sa discrétion, la Chambre des Communes ferait bien de l'imiter.

Il y a peu de partisans du rappel immédiat du bill de la marine, à la Chambre Haute, s'il faut en croire le vote de ce soir. Là, tout le monde est dans l'expectative. Les ministériels attendent patiemment que le gouvernement déclare sa politique navale; les oppositionnistes, eux, attendent aussi que le ministère rappelle la loi Laurier, et lui en substitue une autre, et le sénateur Choquette, lui, attend les prochaines élections pour voir quelle mine y feront les ministres du cabinet Borden. A son sens, ils ont obtenu le pouvoir en bernant le peuple, et pourraient bien se faire bernier à leur tour, un peu plus tard. Il en veut surtout aux ministres canadiens-français, il leur reproche leurs déclarations contre la loi navale et leurs promesses de la rappeler, promesses prodiguées lors des dernières élections, dit-il, et qu'ils ne s'empêchent guère de racheter.

Le sénateur Loughheed, lui, plaide comme circonstances atténuantes que le ministère est trop pris, cette session-ci, pour formuler tout de suite une politique navale, qu'il consultera probablement l'Amirauté pendant les vacances, qu'il énoncera ensuite ses projets à la prochaine session; et d'ici là, dit-il, pour la bonne administration du sous-ministère du service naval, où travaillent 1,360 employés, il faut conserver la loi Laurier, qu'il ne se met pas en peine d'exécution la partie franchement mauvaise de cette loi, celle qui a trait à la construction de navires de guerre inutiles et coûteux.

Même des ennemis de la loi navale, à la session de 1910, se disent convaincus par ces arguments: c'est ainsi que le sénateur Legris, ainsi que tous les sénateurs conservateurs présents ce soir votent contre le rappel de cette loi qu'ils déclaraient hier encore franchement mauvaise. Ils sont prêts à temporiser jusqu'à la prochaine réunion des Chambres, l'automne prochain.

"Ce que je demande aujourd'hui, dit le sénateur Choquette, les conservateurs l'ont maintes fois promis au peuple. Et si l'on se rappelle les anciennes déclarations du ministère actuel, au temps où il était dans l'opposition, on verra que, pour être conséquente avec soi, la droite devrait aujourd'hui même ratifier mon bill. Je le présente à la Chambre pour prouver que j'étais de bonne foi quand je votais contre cette loi navale et pour aider le ministère à prouver que lui aussi, il l'est aujourd'hui."

Le sénateur Choquette rappelle ensuite l'attitude de M. R. L. Borden en 1910, quand M. Laurier saisit la Chambre de la loi navale actuelle, et que le chef de l'opposition d'alors voulait l'appel au peuple; il insiste sur les déclarations nombreuses de M. Monk qui, dit-il, promettait le rappel de cette loi si les sénateurs conservateurs revenaient au pouvoir, cite les déclarations de M. Loughheed à ce propos, en 1910, et définit en quelques mots son attitude à lui, M. Choquette, en cette circonstance, quand il se déclara contre M. Laurier et vota contre la loi navale. "Je garde aujourd'hui les mêmes opinions qu'alors, dit-il, et je suis conséquent avec moi." Il ajoute ensuite que, le ministère Laurier battu, le peuple signifierait nettement alors sa désapprobation de la politique navale ou le régime libéral nous avait engagés, et que, après les dénonciations virulentes de cette loi par les conservateurs et les nationalistes, surtout dans Québec, le groupe conservateur, victorieux, se devait en honneur de rappeler cette loi navale. "Si le peuple l'a trouvée mauvaise, dit-il, il faut la faire disparaître au plus tôt, et non pas la laisser traîner dans les statuts. J'aurais voulu que d'autres, et de plus responsables que moi de la politique canadienne, en eussent proposé le rappel immédiat. Mais comme le ministère reste inerte, qu'il n'a pas encore osé déclarer sa conduite, sur ce point, que les députés conservateurs-nationalistes des Communes n'ont pas eux-mêmes pris l'initiative de ce désaveu, je crois de mon devoir d'intervenir et de le demander moi-même." Il invoque au surplus l'opportunité de le faire immédiatement, dit que ce ne serait pas se déjuger, pour ceux qui ont voté la loi navale, de la désavouer aujourd'hui, vu que le peuple l'a condamnée, et exprime le vœu que le Sénat appuie unanimement sa mesure. "A la Chambre, dit-il, l'on fera ce que l'on voudra, mais il faut que le Sénat fasse son devoir et mette la Chambre en mesure de se prononcer, puisqu'elle n'a pas l'air à vouloir le faire volontairement." Il rappelle les déclarations faites à Lorette par M. Pelletier, en novembre dernier, quand il promettait "le plébiscite ou mieux que le plébiscite", sur cette question de la marine, et conclut son discours en disant: "Le ministère n'a nulle raison de retarder d'avantage le désaveu de cette loi qu'il a souvent qualifiée de néfaste. Ce serait agir de mauvaise foi, pour lui, que de ne pas agir maintenant, et de ne pas nous dire ce qu'il entend faire désormais, sur ce point. Le ministère n'a pas agi loyalement envers le peuple. Il l'a trompé, il l'a berné aux dernières élections, en lui promettant le rappel de la loi navale, il se dérobe maintenant à ses engagements, et la Chambre serait justifiable de ne pas voter un son des subsides requis pour le prochain exercice financier, tant que le ministère n'aura pas exprimé formellement sa politique navale nouvelle."

A ceci, M. le sénateur David répond en reprenant l'appel de M. Choquette aux libéraux de voter pour le désaveu d'une loi qu'ils ont jadis approuvée, mais le félicite de mettre le ministère en mesure de se prononcer tout de suite. Après un complet sur le manque de sincérité des nationalistes et la grandeur de la politique navale de M. Laurier, le sénateur-littérateur s'étonne de voir que le ministère ne prenne pas avantage de la mesure de M. Choquette pour rappeler tout de suite le bill de la marine; il se déclare adversaire à la mesure même de M. Choquette.

Suit le sénateur Cloran, qui seconde le bill Choquette. Il ne faut, à son sens, au Canada, d'autre marine que celle qui suffirait à la protection de nos pêcheries. "Le ministère, dit-il, est blâmable d'aller consulter l'Amirauté anglaise. Celle-ci a d'autres chats à fouetter et à peigner que les chats canadiens. Au reste, pourquoi consulter l'Amirauté? Le peuple a condamné le projet de loi qu'elle avait elle-même dicté à M. Laurier. Et au surplus, les ministres du cabinet Borden, surtout ceux de Québec, ont donné leur parole d'honneur de rappeler la loi navale actuelle. Qu'ils le fassent donc sans attendre l'avis inutile de Londres." M. le sénateur Cloran fait l'éloge de M. Laurier, celui de la Grande-Bretagne, et clôt enfin son discours sans avoir fait aucune allusion au "Home Rule"; ceci étonne fort ses amis, car il a cou-

(Suite à la 2ème page)

LETTRE D'OTTAWA Politique Canadienne

(Suite de la 1ère page)

tume de ne jamais ouvrir la bouche, au Sénat, sans en parler à perte d'haleine.

Quelques sénateurs, à ce point du débat, demandent l'ajournement. Il y a des oui, des non, et le sénateur Roche, de Halifax, un libéral, se lève; il fait à son tour l'éloge de la Grande-Bretagne, de la politique navale de M. Laurier, et parle de la grandeur de l'Empire. Le sénateur Bostock, un autre libéral, fait chorus; le sénateur Macdonald, de la Colombie Anglaise, conservateur, et père du commandant du Niobé, proteste contre le bill Choquette. M. le sénateur Boyer y va d'un couplet sur les victoires de l'Italie sur la Turquie, grâce à la marine de guerre italienne, propose l'Italie en exemple au Canada, et veut que nous ayons, nous aussi, notre marine de guerre pour nous défendre. "Contre quoi?" écrie une voix. "Contre n'importe qui", répond le sénateur Boyer. Et sur ce mot corrélique, tout le Sénat s'en va dîner. L'héroïsme donne la faim.

A huit heures, le sénateur Loughheed, leader du ministère au Sénat, répond au sénateur Boyer. Il rappelle d'abord les circonstances où M. Laurier fit adopter sa loi navale par la Chambre, déclare que si l'opposition d'aujourd'hui est combattue, c'est parce que ce bill ne disait pas clairement que la flotte canadienne serait sous la direction du roi, en temps de guerre, et en vient au vif du sujet.

"Le bill Laurier, dit-il, est fort étendu. Il ne comporte pas seulement des clauses relatives à la construction d'une marine de guerre, à son outillage, non plus qu'à ses équipages. Il crée toute une administration nouvelle, celle du service naval canadien. Or cette administration comprend, outre la direction de la flotte canadienne, la protection des pêcheries, les relevés hydrographiques, le service des marées, la télégraphie sans fil, bref, elle a sous sa direction quinze cents fonctionnaires de toutes sortes; elle dirige les chantiers maritimes de Halifax et d'Esquimaux, le collège naval de Halifax, les équipages de seize navires employés à des relevés hydrographiques, à des sondages, à la protection des pêcheries, et au service des marées. Rappelons purement et simplement la loi navale du ministère Laurier, c'est suspendre du coup les opérations de tout ce monde, c'est arrêter tout ce rouage, et mettre le désordre dans le ministère de la Marine. Quand le ministre Borden vint au pouvoir, il a trouvé que le sous-ministère du service naval, en outre de l'exécution du programme naval de M. Laurier, administrait à vrai dire plusieurs parties importantes de notre politique. Il s'est dit que, peu important les changements de ministère, il faut que le pays et le service du roi n'en souffrent pas. Il n'a pas voulu paralyser toute cette administration. Et il a rempli son devoir. Il a donné une preuve de sa bonne foi, en mettant au rancart, en pratique, toute une partie de la loi navale, celle qui traitait la construction de navires de guerre canadiens. Il n'a pas hésité sur ce point, et il a déposé les sous-marins pour navires, qui nous eussent coûté au premier abord vingt millions sans rien valoir, et qui nous eussent en fin de compte occasionné, d'ici à vingt ans, une dépense de cent millions. Ceci démontre qu'il entend tenir ses promesses.

"Quant à formuler une politique navale nouvelle, — et le jour où il le fera, il mettra au rancart toute la loi Laurier, — le ministère ne le peut faire à cette session-ci. Il faut y songer. Ceci ne se bâcle pas à la hâte. Il faut agir avec discernement. Et puisque le ministère est le seul à porter le poids de la responsabilité, qu'il s'orienter politique du pays, il ne peut attendre qu'un simple député ou qu'un simple sénateur prenne une initiative aussi grave que celle-là. Le ministère Borden, une fois cette session-ci close, étudiera la question de formuler une nouvelle politique navale; il consultera probablement l'Amirauté, et verra ensuite quelle sera la meilleure manière de travailler plus étroitement avec l'Empire à la défense du Canada et de l'Empire lui-même. Ceci fait, et j'espère que nous en viendrons, à une décision sur ce point avant la prochaine session, — le ministère compte pouvoir définir cette fois-là toute sa politique navale. Pour le moment il ne peut dire que ceci: "Attendons à la prochaine session." Et c'est pourquoi, à mon avis, la mesure de M. Choquette est prématurée.

A quoi M. le sénateur Dandurand, bref, rappelle que le ministère a déjà consulté l'Amirauté, il y a deux ans, que le ministère Laurier a accepté ses suggestions; il félicite ironiquement M. Borden de suivre la politique de M. Laurier; puis il se demande quelles conditions MM. Monk, Pelletier et Nantel ont posées à M. Borden avant d'entrer dans le ministère, y répond en disant que le lion tort a avalé le mouton nationaliste, et, finalement, parle du "grand autonomiste canadien, M. Laurier."

M. le sénateur Kerr, un autre libéral, exprime l'opinion qu'il y a dans le ministère ainsi que dans Québec des gens qui rompraient les relations que nous avons avec la Grande-Bretagne plutôt que de lui venir en aide, en quoi que ce soit, reproche avec volubilité au ministère de n'être pas loyaliste, qu'il y si drapé dans le drapeau anglais, et cède la parole, au sénateur Ellis. Lui non plus ne veut pas du bill Choquette. Le sénateur Legris lui succède. "J'ai été opposé au bill de M. Laurier, dit-il, mais la loi existe aujourd'hui, le bill Choquette est prématuré, le rappel de la loi navale peut encore attendre un an, les raisons de M. Loughheed sont bonnes, elles me convainquent d'attendre à la prochaine session, et c'est pourquoi je désapprouve l'attitude de M. Choquette." MM. Domville et Ross (Halifax) parlent sur le même ton, et, finalement, M. Choquette clôt le débat. "J'ai hâte de voir comment les nationalistes vont accueillir les déclarations de M. Loughheed, ce soir, et de quel ton le *Devoir* en parlera demain, dit-il. Je suis prêt à amender mon bill de manière à ce qu'il ne comporte pas la désorganisation du service naval. Mais j'ai honte de dire que, il y a deux ans, j'ai voté avec les conservateurs, sur cette question de la marine, puisque, ce soir, ils ne veulent pas tenir leur parole. Les portefeuilles et le patronage ont changé en muets les ministres jadis si proches de la province de Québec. Et je ne sais ce que M. Bourassa pensera désormais d'eux."

Sur ce, vote final. Cinquante-deux des sénateurs votent contre la proposition de M. Choquette. Il est seul, avec M. Cloran, pour appuyer son projet de rappel de la loi navale. Comme il s'assied, il demande à M. le sénateur Landry, président du Sénat: "Et vous, comment votez-vous?" — "Contre votre mesure", répond l'autre, en riant. La journée des sénateurs est finie.

Aux Communes, discussion sur le bill des bons chemins, puis sur une proposition de M. Oliver relative au transport du grain dans l'Ouest. Les lecteurs du *Devoir* trouveront ailleurs le texte même de ce document, suffisamment explicite en lui-même.

Au cours du débat sur le bill des bons chemins, M. Baker, de Brome, fait un excellent discours, et crée une favorable impression sur la Chambre. Il veut des chemins uniformes dans toutes les provinces. Ceci fera le désespoir de M. D. A. Lafontaine, qui déclarait vendredi dernier: "Les bons chemins favorisent les automobilistes. Les automobilistes volent parfois les cultivateurs et il n'y a pas moyen de les rejoindre. Puis ils font pour eux chevaux, et ça brise les harnais." Encore un peu plus et l'ami des chevaux disait: "Abolissez les chemins, vous éviterez du coup les voleurs."

Le ministère se propose de distribuer l'argent pour les bons chemins aux provinces qui seront organisées pour en construire elles-mêmes. Il dépensera le reste directement. Une clause lui permet de construire lui-même des routes. "C'est une violation du droit des municipalités," dit M. Laurier. M. Proulx, de Prescott, propose qu'on raye cet article. Il n'y a guère de monde, à droite, par contre la gauche est en nombre. En comité, il n'y a pas de sonnerie pour le vote, on procède par assis et levés. Il se trouve que le ministère n'a que quatre voix de majorité, — soit 52 à 48, — pour faire maintenir cette clause. Les libéraux s'amuse fort d'avoir amené la droite dans un traquenard. Le ministère réussit tout de même à remporter le morceau. Et, dans la soirée, il fait repousser la motion de M. Oliver, après un long débat. Le vote donne 33 voix de majorité à la droite.

MM. Lamarche et Mondou avaient posé deux questions aux ministres, quant à sa politique navale. Nous en publions le texte ailleurs. Le président de la Chambre les a déclarés hors d'ordre, et après-midi, sous le spécieux prétexte qu'elles renfermaient des allégations de faits. Parions qu'il n'y a pas touché cela tout seul, et que quelque ministre charitable, désireux de faire sauter les deux interpellations, afin de ne pas s'embarrasser d'y répondre, a soufflé dans le tuyau de l'oreille du docteur Sproule d'excellentes raisons de les supprimer? C'est si facile, de ne pas avoir à répondre, parfois, surtout quand on ne sait quoi dire!

Georges PELLETIER

Interpellations rejetées par le président

TEXTE DES DEUX QUESTIONS QUI AVAIENT ETE POSEES A LA CHAMBRE PAR LES DEPUTES LAMARCHE ET MONDOU.

Ottawa, 29. — Voici le texte des deux interpellations rejetées hier soir par le docteur Sproule, aux Communes.

M. LAMARCHE
1. — Est-ce l'intention du gouvernement de fournir aux députés de la Chambre des Communes l'occasion de discuter la résolution de M. Sévigny relative au rappel de la Loi concernant le service de la marine du Canada (9-10 Édouard VI, chapitre 43), en insérant ou en faisant inscrire la dite résolution comme premier ordre du jour d'un jour déterminé de la présente session?
2. — Est-ce également l'intention du gouvernement de permettre à la Chambre de se prononcer à l'égard de la proposition d'interpellation relative au service de la marine du Canada (9-10 Édouard VI, chapitre 43), en insérant ou en faisant inscrire la dite résolution comme premier ordre du jour d'un jour déterminé de la présente session?

M. MONDOU
1. — Est-ce l'intention du gouvernement de rappeler l'acte du service naval?
2. — La proposition de rappel de cet acte sera-t-elle suivie immédiatement de la proposition d'interpellation relative au service de la marine du Canada?
3. — Et cette nouvelle politique sera-t-elle soumise à l'approbation du peuple avant d'être mise en vigueur?

LES CHEMINS DE FEE
Une délégation du comité de la Prairie est venue demander au gouvernement la disparition d'un chemin de fer chez eux. Le gouvernement a répondu qu'aussitôt la loi passée leur demande serait prise en considération.

LA PAROISSE D'IVRY-SUR-LAC (Service particulier)
Québec, 28. — La commission de législation privée a adopté ce matin le bill créant la municipalité d'Ivry-sur-Lac, à même la paroisse actuelle de Sainte-Agathe des Monts, malgré les objections de la vieille paroisse. Le but des promoteurs de ce projet, serait de préserver la paroisse de Sainte-Agathe des atteintes de la tuberculose. Trois mois de résidence suffiraient pour être candidat aux fonctions municipales.

M. DEVLIN PREND DU MIEUX
Québec, 28. — L'honorable Devlin, ministre de la colonisation prend du mieux. Son médecin lui ordonne un repos complet pour quelques jours encore.

LES TERRES EN CULTURE DANS L'ONTARIO
Ottawa, 28. — D'après un rapport que vient de publier le département de l'Agriculture d'Ontario nous apprend qu'il y a en ce moment dans la province d'Ontario 240,000 acres de terre en culture de fruits de tous genres, 1,700 acres en houblon, 6,300 acres en tabac. La province a en culture 9,378,500 acres.

SPORTSMEN VS MARCHANDS DE BOIS
Les droits respectifs des clubs et des propriétaires des limites sont définis par la Législature.

Québec, 29. — Une question qui intéresse beaucoup les marchands de bois viendra prochainement devant la Législature; c'est à propos d'une vieille dispute entre la compagnie à bois de la Rivière Ouelle et le club de chasse et de pêche de Sainte-Anne. La compagnie avait construit un barrage afin d'alimenter un réservoir qui lui permit d'effectuer la descente de ses billets en aucun temps de l'été. Le club poursuivait la compagnie, demandant à ce que le barrage soit détruit et réclamant des dommages à cause du tort causé à leur pêche. La cause fut portée devant différents cours, et il fut finalement décidé que la compagnie pourrait garder son barrage et continuer à flotter ses billets, mais qu'elle devait payer une compensation au club.

Son attend à ce que le gouvernement introduise une législation afin de mettre fin à toute ambiguïté sur cette question. Mais il appert que les opinions sont partagées et qu'il faut certains membres du gouvernement qui appartiennent à ce club manifestent de l'opposition.

Si le gouvernement ne règle pas cette question, la compagnie pourra être, en tout temps, poursuivie pour dommages, et la même chose pourra se présenter à l'égard de plusieurs autres compagnies à bois dans la province. Toute législation à ce sujet sera surveillée avec intérêt et par les marchands de bois et par les clubs de chasse et de pêche, car plusieurs lacs et rivières qui sont nécessaires aux compagnies ont été loués à des clubs.

M. GILLIES SENSATIONNEL
Ottawa, 29. — J. A. Gillies, député de Richmond, N.E., est arrivé ici hier, et l'on croit qu'il sera appelé au Sénat en remplacement de feu le sénateur Mifflin.

LE JUGE WELLS PREND SA RETRAITE
Saint-Jean, N.B., 29. — Le "Moncton Transcript" dit: "Le juge W.W. Wells a démissionné comme juge des comtés de Westmorland et Kent, pour cause de mauvaise santé, et il ira demeurer en Angleterre. Son successeur sera M. R. A. Borden, avocat de Moncton. Le juge Wells a occupé son poste pendant 17 ans."

COMMUTATION D'UNE SENTENCE
Ottawa, 29. — Wilbur Reid, le nègre de Winnipeg qui devait être pendu vendredi prochain pour avoir tué un autre nègre au cours d'une querelle de jeu, passera le reste de ses jours en prison. Le gouverneur général en conseil a commué la sentence de mort prononcée contre lui en celle d'emprisonnement à perpétuité. Le ministre de la justice a agi d'après la preuve qui démontre que le meurtre a été commis après provocation et en cas de légitime défense.

LE DROIT DE PASSAGE
Ottawa, 29. — Le sénateur Davis, de la Saskatchewan, donne avis qu'il demandera si cette division aura un droit de passage jusqu'à la baie d'Hudson sur le nouveau territoire du Manitoba, aux mêmes conditions qu'Ontario.

L'Association conservatrice de Saint-Laurent

L'INTRODUCTION DES DIGNITAIRES A EU LIEU A L'AUDITORIUM, HIER SOIR. — PLUSIEURS DISCOURS ONT ETE PRONONCES

L'introduction des dignitaires de l'Association Conservatrice de Saint-Laurent a eu lieu hier soir à l'Auditorium, rue Berthelot, en présence d'une nombreuse assistance; mais l'absence de l'honorable M. Borden et de plusieurs de ses collègues du cabinet qui avaient promis d'être présents, a été une cause de déception pour les organisateurs. Des discours ont été prononcés par MM. Borden, F. D. Monk, C. J. Doherty, et Sam Hughes, expliquant que ces messieurs étaient retenus à Ottawa par leurs devoirs parlementaires.

M. Campbell Lane, C.R., présida à l'introduction des dignitaires, et aussitôt que cette formalité eut été remplie, M. Bernard Rose, président de l'Association, prit le fauteuil. M. David Friedman fut le premier orateur. Il insista sur l'importance qu'il y a pour les Juifs de prendre une part active dans la politique et la vie publique.

Il exprima son indignation d'avoir entendu dire à Ottawa, qu'il était pour le bill de l'Université, que les Juifs n'étaient que tolérés au Canada. Il dit que toutes les restrictions à l'immigration ont été établies par les libéraux et qu'elles seront graduellement supprimées par les conservateurs. Il demanda donc à ses compatriotes d'appuyer ce parti.

M. Campbell Lane rappela qu'il était au nombre de ceux qui ont assisté, en 1894, à la naissance du club Disraeli, dont la nouvelle association est la descendante directe. Il rappela la lutte qu'il a faite en 1904 dans la division Saint-Laurent, où il réduisit la majorité libérale à 660 votes. Après avoir demandé que les forces de combat soient mises sur un bon pied de campagne, M. Lane avisa ses auditeurs que le gouvernement actuel est le seul auquel les destinées du pays puissent être confiées en toute sûreté.

Le président, M. Bernard Rose, affirma qu'à la dernière élection, il y avait un candidat israélite tout prêt à faire la lutte s'il avait été assuré de l'appui de ses propres compatriotes. Mais il savait qu'il y avait un journal d'opposition parmi eux et qu'un grand nombre de Juifs étaient déterminés à renvoyer à la Chambre un homme qui n'y compte pour rien. L'orateur lui a catégoriquement répondu qu'il n'y avait pas d'antisémitisme.

Les autres orateurs furent MM. Fitzgibbon Brown, A. Piquet-Mathieu, Manuel Levitt, L. Lande, et Harry Wolff, d'Ottawa. Les officiers de l'association conservatrice de Saint-Laurent sont: Présidents honoraires: le très honorable R. L. Borden, l'honorable F. D. Monk, MM. Geo. F. Johnston, et Isaac Lande; président, M. Bernard Rose; vice-présidents, Dr. Norman Viner, et M. S. Skatoff; secrétaire, M. Manuel Levitt; trésorier, M. M. Weiner; comité exécutif: M. Lande, M. Godinsky, A. Berman, J. A. Besner, H. Khensky, H. Gordon, M. Dineberg, S. Kerne, A. L. Shapiro, S. Eirdrich et M. L. Morris.

UNE CALESCHE POUR LEVIS
Ottawa, 29. — Une délégation de la Shipping Federation a demandé hier au gouvernement la construction d'une cale sèche à Lévis. Plus d'une douzaine de navires faisant le service du Saint-Laurent ont été bloqués par les grands fonds pour les cale-sèches existantes, et M. Andrew Allan a fait remarquer qu'il est nécessaire d'avoir des cale-sèches convenables, afin d'éviter la hausse des taux d'assurance. La question sera mise à l'étude.

LE MANITOBA EST SATISFAIT
Il dresse des plans pour la dépense des subsides qu'il a obtenus. Winnipeg, 27. — L'hon. M. R. P. Robt. Cameron, ministre de l'Intérieur, a exprimé sa satisfaction de ce que le bill des frontières accordé au Manitoba. Le revenu additionnel de la province sera employé à compléter et perfectionner le collège d'Agriculture et à aider l'éducation sous d'autres rapports. Une bonne politique sera adoptée à l'égard des routes, et une somme de \$100,000 mise de côté pour la construction et l'entretien des chemins. Une partie de l'argent sera aussi employée au développement du nouveau territoire en vue du bien général.

L'OPPOSITION DEMANDE UN DELAI
Ottawa, 29. — Le bill des frontières du Manitoba est renvoyé à lundi pour discussion. La Chambre continuera aujourd'hui l'étude du bill des grains. L'ajournement du débat a été consenti à la demande de l'opposition qui demande le temps d'étudier les termes financiers de l'arrangement.

LES ELECTIONS EN COLOMBIE ANGLAISE
Victoria, C.A., 29. — La législature a été prorogée hier, par le lieutenant-gouverneur. On s'attend à la dissolution d'ici une couple de jours et aux élections vers le 28 mars. M. G. R. McCrossan, président de l'Association des Jeunes Libéraux de Vancouver, a déclaré que les libéraux feraient une lutte acharnée et qu'ils placeraient des candidats dans tous les comtés pour remplir leurs devoirs de citoyens et de membres d'un grand parti politique.

L'IMMIGRATION HINDOUE
Ottawa, 29. — Le rapport de M. F. C. Blair, commissaire spécial, pour faire une enquête au sujet de l'immigration des Hindous au Canada, est entre les mains du ministre de l'Intérieur. Quoique le rapport n'ait pas encore été rendu public, on dit qu'il est opposé à l'admission des Hindous au Canada et exprime l'opinion que l'admission des femmes sera une porte ouverte à une nouvelle question orientale.

LES ASSISTANTS MAITRES DE POSTE
Ottawa, 29. — Le ministre des postes, a donné avis d'une résolution portant que dans les bureaux de poste où les revenus dépassent \$1,000,000 par année, les assistants maîtres de poste recevront un salaire minimum de \$2,800 par année, avec augmentation de \$100 jusqu'à concurrence de \$3,500, et que cette décision sera applicable aux assistants-maîtres de poste nommés avant avril 1912.

LE RAPIDE DES CHATS
Ottawa, 29. — La Commission Hydro-électrique a pris les mesures nécessaires pour produire les plans et devis en vertu de la loi des Travaux Publics, de 1910, afin de transmettre au gouvernement d'Ontario la propriété connue sous le nom de rapide des Chats et de la loi d'Ottawa aura probablement besoin. Les procédures pour en déterminer la valeur seront dûment entreprises.

UN NOUVEAU BUREAU DE POSTE DANS L'OUEST
Ottawa, 29. — Un arrêté ministériel a été rendu en vue de remplacer le bureau de poste de Montréal connu sous le nom de station "B". MM. Findlay et Howard, Limited, de Montréal, ont offert de vendre au ministère des Travaux Publics, au prix de \$30 le pied carré une propriété située au coin sud-ouest des rues Sainte-Catherine et Dufferin, mesurant 71 pieds 5 pouces de front sur la rue Sainte-Catherine, par 130 pieds 6 pouces de profondeur sur la rue Bishop. La propriété couvre une superficie de 9,246 1/4 pieds. Aux prix mentionnés ci-dessus, elle coûterait \$277,387.50.

Le ministre des Travaux Publics recommande l'achat de la propriété à condition que le montant nécessaire soit voté dans le budget supplémentaire.

LA COUR DE CIRCUIT
Ottawa, 28. — Hier soir, le ministre de la justice, en réponse à M. Lemieux, a déclaré qu'avec l'assentiment de sir Lomer Gouin, premier ministre de Québec, le gouvernement a décidé de s'assurer l'aide de trois juges des districts ruraux pour mettre fin à la congestion des affaires à la Cour de Circuit du District de Montréal. Le gouvernement de Québec, dit-il, va proposer une loi simplifiant les procédures de la cour. Si ces réformes sont réalisées, les juges actuels de la Cour de Circuit, sont d'avis que quatre juges de cette cour seront suffisants.

LA LIVRAISON RU4ALE
Ottawa, 29. — Le ministère des postes prépare un vaste plan de réorganisation du service de livraison rurale. Le gouvernement Laurier avait adopté une mesure hitite dans la chaleur d'une élection générale, au hasard des demandes faites de côté et d'autre. Le projet de M. Pelletier est d'étendre considérablement le service, d'après un plan général et systématique.

EXPOSITION CANADIENNE
Ottawa, 29. — Ottawa a obtenu cette année la subvention de \$50,000 pour l'Exposition du Dominion. La Central Exhibition Association a été notifiée en conséquence par M. Martin Burrell, par l'intermédiaire de M. Frapp, M.P. L'exposition durera probablement deux semaines au lieu d'une, cette année.

LA TEMPERANCE EN NOUVELLE-ECOSSE
Halifax, 29. — La Nova Scotia Temperance Alliance est en session annuelle en cette ville. Les membres veulent faire amener la loi provinciale de façon à imposer la prohibition à la ville de Halifax cette année, sans avoir recours à un plébiscite.

ASSOCIATION D'INGENIEURS
Ottawa, 29. — A une assemblée tenue dans l'édifice de la milice, hier, la Military Engineers Association of Canada a été organisée dans le but de faciliter les relations entre les ingénieurs militaires du Canada et ceux de l'Empire.

Les dignitaires élus sont l'honorable colonel Sam. Hughes, patron; le major général Otter, le major général Mackenzie, et le colonel Rutherford, vice-président; le lieutenant colonel Mannsall, président-honoraire, le major Harrison, de Montréal, président; le capitaine Insister, de Hamilton, vice-président; le capitaine Benoit, d'Ottawa, secrétaire-trésorier.

LE CANADA SERA ENTENDU
Ottawa, 29. — Par l'entremise de l'ambassadeur anglais à Washington, le gouvernement a demandé au gouvernement de Washington un délai pour présenter ses objections à la demande du district sanitaire de Chicago au sujet du détournement de dix mille pieds cubes d'eau du lac Michigan, par seconde. Le secrétaire d'Etat des Etats-Unis a promis le délai demandé et l'instruction de la cause au lieu le 27 mars. Des dispositions seront prises pour que le Canada soit représenté à cette conférence par des hommes de talent et d'expérience.

LE G. T. R. CONSTRUITRA UNE GARE
Ottawa, 29. — La Commission des chemins de fer a décidé que le Grand-Tronc Pacifique est tenu de construire une gare et donner les accommodations nécessaires à Fort Fraser, à l'extrémité du lac de ce nom. La preuve a été faite que la compagnie refusait de se rendre à la demande des pionniers, afin de ne pas favoriser une entreprise particulière d'élevage.

LA RESOLUTION OLIVER
Ottawa, 29. — La résolution Oliver, repoussée hier soir par la majorité aux Communes, se lit comme suit: "La Chambre a appris avec satisfaction du ministre du Commerce qu'à la suite d'une récente conférence, tenue à sa demande avec des représentants des trois réseaux de chemins de fer, ces chemins de fer ont baissé leur tarif de manière à avoir un taux uniforme de transport pour Duluth et Minneapolis aussi bien que pour Port William et Port Arthur."

Et comme autre résultat de la dite conférence, que "demande a été faite à la Interstate Commerce Commission des Etats-Unis, d'adopter des taux réduits pour le transport du grain du Nord-Ouest à Minneapolis et à Duluth, ce qui aurait pour résultat de dégonfler les districts agricoles en évacuant le grain vers le sud par des routes plus à l'Ouest."

La Chambre a appris par les journaux que la réduction de tarif susmentionnée a été accordée par le Pacifique Canadien et le Canadian Northern sur le blé et l'avoine, pour exportation seulement.

Comme cette réduction de tarif ne peut avoir qu'un effet peu considérable sur l'état de choses actuel, la Chambre désire insister auprès du gouvernement sur la nécessité de soumettre de nouveau la question aux compagnies de chemins de fer en vue d'appliquer le tarif réduit au blé et à l'avoine pour moulture en entrepôt, pour consommation aux Etats-Unis, aussi bien que pour l'exportation.

La Chambre désire représenter que les meilleurs moyens possibles soient adoptés par le gouvernement pour obtenir que le tarif d'entier parcours sur l'orge et le blé jusqu'à Duluth et Minneapolis qui est devenu en force le 23 janvier, soit réduit au même taux que pour Port William."

PETITES ANNONCES

SITUATIONS VACANTES

ON DEMANDE A EMPRUNTER
Une communauté désire emprunter, vers le 1er avril, la somme de \$40,000. On accepterait de petits montants, à partir de \$1,000 et au-dessus. S'adresser 131 ouest, rue Lagachetière, Montréal.

FORGERONS
On demande des forgerons de première classe, aussi des aides. Bons salaires payés. S'adresser à Ulric Roy, vouturier, 1141 Papineau.

A LOUER

Magnifique magasin de ferronneries avec grand hangar pouvant être converti en manufacture, les deux peuvent être loués séparément, situé coin des rues St-Jacques et St-Pernand, et tout le stock compris, peut être acheté à de bonnes conditions. S'adresser à Eugène Guay, 100 rue Agnès, St-Henri.

A LOUER
Magasin et boucherie avec logement au-dessus, faisant le coin à 194 Hadley, Ville Emard, ainsi qu'une grande cour et écurie. Louera assez bon marché à une personne responsable. S'adresser à 241 rue Saint-Paul.

A LOUER
Bordeaux Ave, Nos 1155, 1157, 1159. 8 appartements, eau chaude, \$17.00 à 20.00. Rue Bordeaux, autres nos Du mont, Nos 8 et 10, 6 appartements. \$10.00. Rue Drolot, No684, 6 appartements. \$13.00. S'adresser: 1382 Delorimier. T44 St-Louis 295.

A VENDRE

Une section dans village d'Elmore, sud-est de Saskatchewan; peut être divisée en deux fermes; maisons d'habitation, stablès, greniers, puits sous chaque ferme. 24 de section cultivées. Chevaux et bestiaux vont avec fermes. Propriétaires se retirent. S'adresser à J. Le Bastar, Elmore, Sask., pas de commission.

COLLECTION DU "DEVOIR" A VENDRE
La collection complète du "Devoir", depuis le 1er numéro jusqu'au 31 décembre 1911, bien reliée en 4 volumes. S'adresser à 681 Papineau, après 5.30 p.m., tous les jours.

LOTS A VENDRE

A Chambly Canton, deux lots, au centre du village, à quelques minutes du marché, du chemin de fer électrique qui s'étendra très à bonne heure et s'adresser à Arthur Labossière, Chambly Canton, Qué.

LAMPE A ARC
Une magnifique lampe à arc de première classe. A coûté \$55.00, vendra pour \$25.00. S'adresser au "Devoir", 714 rue St-Jacques.

DIVERS

ACCORDEUR DE PIANOS
Voulez-vous obtenir satisfaction? Faites accorder votre piano par un professeur diplômé. Réparations du mécanisme faites avec soin. Travail garanti et prix modérés. J. A. Robillard, 260 rue Panet, Montréal, Qué. Bell, Main 7460, entre 9 a.m. et 3 p.m.

UN BARGAIN

Propriété située coin Notre-Dame et Létourneau, pierre et briques solides, 5 logements et 5 magasins près de la cale sèche. Vendra à très bon marché. Un vrai bargain. A qui la chance? Pas d'agents. Ecrire à Casier 17, "Le Devoir".

CHAMBRE ET PENSION

Une dame désire chambre et pension dans famille privée avec confort, près de l'église Saint-Jacques, préférée. S'adresser à Dame H. P., 233 Saint-Hubert.

MEUBLES

Durant ce mois, nous vendons nos meubles, tapis, papiers, 20 p.c. meilleur marché qu'ailleurs. Venez nous voir avant d'acheter. Rachel Furutera Co., 518 Rachel Est, près Parc Lafontaine.

REPARATIONS

Réparations de meubles de tout genre, rembourés avec soin, matelas refaits, remis à neuf, \$1.00; plumes désinfectées. Charles Turcot, 435 Visitation. Tél. Bell Est 2075.

TOUTES REPARATIONS DOMESTIQUES

Articles de ménage, cuisine, meubles, tordeurs, lessiveuses, chausseries, etc. Nous prenons et livrons à domicile. Prix bas. 1327 rue Notre-Dame Est, Montréal. Téléphone Bell Est 955.

Julien Therrien

MARCHAND DE BOIS DE CONSTRUCTION
En gros et en détail
Bureau et Clos:
941 Demontigny Est, Coin Ave. Papineau
Tél. Bell Est 1746. Tél. March. 1703
Clos de réserve: AVE PAPINEAU
Résidence, Est 4547. - - - Montréal.

La Compagnie d'Assurance "Montréal Canada" contre l'incendie

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie d'Assurance "MONTEAL-CANADA" contre l'incendie, destinée à recevoir le Rapport Annuel, élire les Directeurs, et à la négociation de toutes affaires pouvant être portées devant l'Assemblée, sera tenue à la Chambre de Commerce, 76 rue Saint-Gabriel, jeudi le quatorzième jour de mars prochain à midi.

Par ordre du Conseil.
H. H. BECK,
Directeur-Gérant.
Montréal, 29 février 1912.

PERSONNEL

M. Donat Lativière, représentant de la "The Warwick Clothing Co." de Warwick, est parti pour l'Ouest Canadien, dans l'intérêt de son commerce. [etc.]

Cartes Professionnelles

AVOCATS
BOURBONNIERE, F.-J., C.R., avocat, 76 rue Saint-Gabriel, Tél. Bell Main 2679.

Ingénieurs Civils et Arpentiers
HURTUBISE & HURTUBISE, ingénieurs civils, arpenteurs-géomètres. Edifice Banque Nationale, 99 St-Jacques, Montréal, Tél. M. 7618.

De GASPE BEAUBIEN
Ingénieur Conseil, Bâtisse Liverpool, London & Globe, Montréal. Tél. Main, 3814.

ARTHUR SURVEYER, I. C.
INGENIEUR-CONSEIL
Mem. Ass. "Can. Soc. of Civil Engineers". Mem. Ass. Inter. des Congrès de Navigation
86 DEVEREAUX HALL
Téléphone: Uptown 3608. - - - MONTREAL

NOTAIRES
BELANGER & BELANGER, notaires (Léandre Bélanger et Adrien Bélanger), 30 rue St-Jacques. Tél. Main 1889. Résidence, 204 Visitation. Argent à prêter sur hypothèques à bonnes conditions, et achats de créances.

GIROUX LUCIEN, Notaire, adhés. Saint-Charles, 43 St-Gabriel. Tél. Main 2785. Résidence, 1111 Dufferin. Tél. T44. St-Louis 3585. Arrêt à prêter. Règlement de succession.

LEMBRE, JOSEPH, L.L.L., notaire PUBLIC, de L'abbaye de Light-Hall, 303 Edifice Banque de Québec. Tél. Main 531. Bureau au soir, 196 Versailles, Tél. Bell Uptown 1671. Prêts sur hypothèques, règlement et administration de successions.

DENTISTES
GENDREAU & GENDREAU, Chirurges-Dentistes, 1111 Dufferin, coin Dorchester. Tél. Bell Est 2916. Dr J. G. A. Gendreau, Dr Conrad Gendreau.

NOLIN, Dr. JOSEPH, Chirurgien-dentiste, 308 Sherbrooke-Est. Consultations de 4 à 6 heures p.m. Tél. Est 1162.
Dr ARTHUR BEAUCHAMP, chirurgien-dentiste. Tél. Bell Est 3549, 165 rue St-Denis, 4 portes de l'Université.

CARTES D'AFFAIRES

ACHILLE DAVID
Architecte, électricien, 250 rue Saint-Paul. Tél. Bell Main, 929. Résidence: Tél. Est 3782.

RODOLPHE BEDARD
Expert-comptable et auditeur. Systématisé-consultant. Administrateur de successions. Téléphone Bell, Main 3869. Suite 45, 46, 47. - 55 St-François-Xavier, Montréal.

L. THERIAULT, ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES
VOITURES DOUBLES A LOUER
ETABLISSEMENT EN 1908

24 RUE SAINT-URBAIN 355 RUE CENTRE
Téléphone Main 1399 Tél. Main 3514

LA VIE SPORTIVE

LES BLEU-BLANC-ROUGE EN EXCELLENTE FORME

Ils ont doublé les points contre le Québec hier soir. --- Payan fut l'étoile de la soirée. --- La joute a été de toute beauté.

Le club Canadien a défait l'équipe québécoise, hier soir, à l'Arena, par 3 à 2.

Les visiteurs ont fait piètre figure contre nos bleu-blanc-rouge, et la victoire qu'ont remportée les hommes de "Jack" était bien méritée, car nos hommes se sont montrés fort supérieurs à leurs adversaires et eurent constamment l'avantage tout par leur rapidité que par leur science.

Quoique hors de concours dans la lutte au championnat, nos vaillants joueurs canadiens-français ont prouvé qu'ils étaient de taille à vaincre les meilleurs clubs de la N. H. A.

Le jeu fut rapide et brillant durant toute la joute. Il n'y eut aucun signe de brutalité, si ce n'est que dans la troisième période, alors que le Québec voyait sa défaite, quelques-uns de ses joueurs se permirent quelques petits coups de poing sur les règles du jeu. Outman et Payan vinrent près de se talocher, mais les arbitres mirent fin à cette petite querelle, et les deux coupables furent mis hors du jeu. Payan remplaça Payan et Marks prit la place d'Outman. Payan ne joua que quelques minutes et fut remplacé par le "p'tit" Dailaire qui se signala en surmontant deux poings quelques minutes après son apparition sur la glace. Il est malheureux que ce joueur ne pèse pas 15 livres de plus, car il a toutes les qualités d'un excellent joueur.

Tous les joueurs du Canadien se distinguèrent, mais nous croyons pouvoir dire que Payan fut l'étoile de la soirée. Lavolette et Pire firent un travail de géants et que dire des autres joueurs si ce n'est qu'ils ont été insurpassables.

Du côté des visiteurs, Progers fut à la hauteur de sa position et prouva une fois de plus qu'il est l'un des meilleurs joueurs de la ligue.

Macdonald joua aussi admirablement bien et si son club a été défait, ce n'est certainement pas de sa faute. En somme, ce fut une partie de toute beauté et les 5,000 amateurs présents se retirèrent enchantés de leur soirée.

Les équipes s'alignèrent comme suit: (Canadien (6) Québec (3))

Vézina	Bats	Moran
Dubau	Points	Progers
Lavolette	Couvert	Hall
Glass	Avants	Malone
Pitre	Avants	Oatman
Payan	Avants	Macdonald

Payan remplaça Payan, Dailaire remplaça Payer; Marks remplaça Outman.

Arbitres: Brennan et Butterworth. Juges des buts, Melville et Lancet. Chronométrateur, C. Hoerner. Pénitencier, C. Short.

SOMMAIRE.

1-Canadien, Payan.....	9.00
2-Canadien, Payan.....	1.00
3-Canadien, Glass.....	3.00
4-Canadien, Pitre.....	2.35
5-Québec, Malone.....	1.00
6-Canadien, Dailaire.....	1.00
7-Canadien, Dailaire.....	1.00
8-Québec, Macdonald.....	2.00
9-Québec, Progers.....	4.55

Ligue de la Cité

C'EST TURNER QUI A COMPTÉ LE PLUS GRAND NOMBRE DE POINTS.

Turner, des Garnets, est le joueur qui a compté le plus grand nombre de points cette saison, dans la ligue de la Cité. Il occupe la première place avec 26 points à son crédit. Calligan et Fennell, des Stars, sont en deuxième et troisième position.

Voici la liste officielle:

Turner.....	26
Calligan.....	13
Fennell.....	10
Guevremont.....	10
C. Eva.....	9
Johnston.....	9
Walsh.....	8
W. Eva.....	8
E. Arnold.....	7
Kane.....	6
J. Johnson.....	5
O'Grady.....	5
Patenaude.....	4
S. Strike.....	4
Eron.....	4
Bell.....	4
E. Kelly.....	4
Kirkin.....	3
P. Heffernan.....	3
Grannary.....	3
Hart.....	3
Lajoie.....	3
Ford.....	3
J. Arnold.....	3
Lamallie.....	3
Lafleur.....	3
W. Bell.....	3
A. Kelly.....	2
F. Kelly.....	2
Hall.....	2
Deland.....	2
Turotte.....	2
J. Heffernan.....	2
Ramsden.....	2
Andrews.....	2
Hacala.....	2
Abraham.....	2
George.....	2
Boord.....	2
Dunlop.....	2
Norton.....	2
Lockwood.....	2
Parley.....	1
Munroe.....	1
Lavolette.....	1
Robert.....	1
Linklater.....	1

POSITION DES CLUBS

Garnets.....	10	9	0	1	59	12
Stars.....	10	7	2	1	42	24
Baillargeon.....	10	6	4	0	41	37
St-Jacques.....	10	5	5	0	31	35
Astor-Can.....	10	1	9	0	14	45
National-Ind.....	10	1	9	0	18	52

A NOS AMIS

Le "Devoir" est outillé pour faire des impressions dans tous les genres. Ouvrage garanti.

Ce soir au Jubilé

Les parties qui seront jouées ce soir, au Jubilé, sont les dernières des séries régulières de l'Association de Montréal.

Volteux sera aux prises avec Hochelaga à 8 heures. Saint-Louis avec Athlétique à 9 heures et Champeuse avec le National à 10 heures.

Ce sera la dernière occasion qu'on aura de voir aux prises, le même soir, les six populaires équipes de l'Association de Montréal.

Ligue de hockey des manufacturiers

La rencontre principale dans les séries de la ligue de hockey des Manufacturiers sera la partie entre le G.T.R. et Allie-Chalmers-Bullock. Le G.T.R. est maintenant en tête de la ligue mais si le club Allie-Chalmers-Bullock gagne ce soir, il aura une grande chance au championnat.

Cette joute promet d'être très contestée et il devrait y avoir foule, ce soir, au patinoir Victoria.

Ligue de la Cité

Une importante assemblée de la ligue de baseball de la Cité a été tenue hier soir à la salle Chagnon, sous la présidence de M. E. C. St-Père. Ce dernier avait résolu de démissionner, à cause de ses multiples occupations, mais les délégués réussirent à lui faire garder la présidence pour une autre année. La soirée s'est passée à étudier et à amender les règlements. Le transport de la franchise du club Volteux de Ligouri Laurin à M.M. Douchet et Lauzon a été approuvé. On a décidé d'adopter la balle Spalding, pour la prochaine saison. En vue des conditions onéreuses faites par les propriétaires du terrain, un dépôt mensuel sera exigé de chaque club d'ici à l'ouverture des séries qui a été fixée au 21 avril. La saison s'annonce des plus brillantes pour la ligue de la Cité.

SOMMAIRE.

1-Canadien, Payan.....	9.00
2-Canadien, Payan.....	1.00
3-Canadien, Glass.....	3.00
4-Canadien, Pitre.....	2.35
5-Québec, Malone.....	1.00
6-Canadien, Dailaire.....	1.00
7-Canadien, Dailaire.....	1.00
8-Québec, Macdonald.....	2.00
9-Québec, Progers.....	4.55

Ligue de la Cité

C'EST TURNER QUI A COMPTÉ LE PLUS GRAND NOMBRE DE POINTS.

Turner, des Garnets, est le joueur qui a compté le plus grand nombre de points cette saison, dans la ligue de la Cité. Il occupe la première place avec 26 points à son crédit. Calligan et Fennell, des Stars, sont en deuxième et troisième position.

Voici la liste officielle:

Turner.....	26
Calligan.....	13
Fennell.....	10
Guevremont.....	10
C. Eva.....	9
Johnston.....	9
Walsh.....	8
W. Eva.....	8
E. Arnold.....	7
Kane.....	6
J. Johnson.....	5
O'Grady.....	5
Patenaude.....	4
S. Strike.....	4
Eron.....	4
Bell.....	4
E. Kelly.....	4
Kirkin.....	3
P. Heffernan.....	3
Grannary.....	3
Hart.....	3
Lajoie.....	3
Ford.....	3
J. Arnold.....	3
Lamallie.....	3
Lafleur.....	3
W. Bell.....	3
A. Kelly.....	2
F. Kelly.....	2
Hall.....	2
Deland.....	2
Turotte.....	2
J. Heffernan.....	2
Ramsden.....	2
Andrews.....	2
Hacala.....	2
Abraham.....	2
George.....	2
Boord.....	2
Dunlop.....	2
Norton.....	2
Lockwood.....	2
Parley.....	1
Munroe.....	1
Lavolette.....	1
Robert.....	1
Linklater.....	1

POSITION DES CLUBS

Garnets.....	10	9	0	1	59	12
Stars.....	10	7	2	1	42	24
Baillargeon.....	10	6	4	0	41	37
St-Jacques.....	10	5	5	0	31	35
Astor-Can.....	10	1	9	0	14	45
National-Ind.....	10	1	9	0	18	52

A NOS AMIS

Le "Devoir" est outillé pour faire des impressions dans tous les genres. Ouvrage garanti.

Aider le National !

Le comité chargé de percevoir les souscriptions en faveur du National vient de recevoir de M. P. Pigeon, un chèque au montant de \$50.

M. Pigeon a donné l'exemple. Lui l'imitera-t-il ?

Nous prions tous les jours, sans notre page sportive, les amis des généreux donateurs et nous espérons que la liste sera considérable.

Allons les amis du National, un petit coup de cœur.

DANS LE Monde Ouvrier

A LAWRENCE

Il a été décidé, à la suggestion du député Berger, d'envoyer un certain nombre de grépiers et leurs enfants, devant un comité du Congrès pour expliquer la situation qui est faite aux ouvriers des filatures de Lawrence. La plupart de ceux qui seront envoyés, porteront des cicatrices de blessures reçues dans des accidents de travail. Une jeune fille entre autres s'est fait enlever le cuir chevelu dans une machine. Il y aura des représentants des huit nationalités intéressées.

EUCHRE DES BARBIERS

L'Union locale 667 des Barbiers, donnera, dimanche, le 10 mars prochain, un grand euche à la salle Nationale, coin Ste-Catherine et Montcalm.

La soirée commencera à huit heures. Il y a une grande variété de prix, qui seront exposés dans les vitrines du magasin de M. Geoffroy, coin Vinet et Notre-Dame Ouest, le premier mars prochain.

GROSSE RUMEUR

A une réunion d'un fort groupe d'ouvriers dimanche dernier, il a été décidé de demander au comité général du Parti ouvrier de proposer un candidat en opposition au candidat du comité des citoyens pour remplacer le commissaire Wanklyn.

Si le Parti ouvrier refuse de se rendre à cette suggestion, ce groupe d'ouvriers mettra sur les rangs un candidat ouvrier de son choix et fera pour lui la campagne municipale.

Plusieurs noms bien connus sont mentionnés comme candidats probables et dès lundi prochain, le choix sera fait. Nous donnons cette rumeur sous toute réserve.

CHEZ LES MAÇONS

Les maçons qui désiraient faire partie de la caisse mortuaire de l'Union, sont priés de donner leur nom à M. Ethier nommé spécialement pour recevoir les adhésions.

CLUB PARTIE NORD.

Dimanche soir, les employés civiques se réuniront dans la salle du club de la Partie Nord, rue Cowan, pour fêter les échevins ouverts qui ont été élus aux dernières élections.

ASSEMBLÉES CE SOIR

—Temple du Travail: Conseil en construction des charpentiers-menuisiers.

—Salle Dionne: L'Union 472 des travailleurs en chaussures.

Faits--Montréal

RUPTURE D'UN TUYAU

Un tuyau à eau de 36 pouces appartenant à la "Montreal Water and Power Company", s'est rompu hier matin à l'angle des rues Greene et Notre-Dame, selon l'information reçue ce matin par l'ingénieur-surintendant du service des eaux de Montréal. Les dégâts sont grands.

CELA VA COUTER CHER

La Voirie emploie au nettoyage des chaussées et des trottoirs 2,100 hommes, 1,150 voitures automobiles, 400 voitures doubles et 250 charreuses. Les dépenses sont de \$10,000 par jour.

UN THEATRE A SAINTE-UNEGONDE

La "Duchess Amusement Company" a pris ce matin un permis pour la construction d'un théâtre de 1,450 sièges à l'angle des rues Notre-Dame et Saint-Jacques.

Il a insisté sur la nécessité d'une annonce honnête et de nature à ne pas induire le client en erreur.

Avant la fin de la séance l'association a décidé d'acquiescer un nouveau local où ses membres pourraient se réunir plus facilement.

LA GUERRE A LA COCAÏNE

En dépit des supplications de la femme du coupable, le recorder Dupuis a condamné Georges Lamoureux, vendeur de cocaïne, à un an de prison, \$100 d'amende ou trois autres mois de prison. En prononçant la sentence le juge déclara que l'accusé était de la plus dangereuse classe de criminels et que la prison était le châtiment qui lui convenait.

PARLEMENT-ECOLE JUIF

Les Juifs de notre ville ont décidé, à une réunion tenue à l'Institut de Hirsch, d'organiser un parlement-école à la jeunesse juive discutera les questions relevant du domaine politique.

IL ACCUSE LE GENDARME DE MENSONGE

Edward Messen qui comparut hier après-midi devant le recorder Dupuis sous l'accusation de vagabondage, prétend que le constable qui l'arrêta mentait.

En dépit de ses dénégations le témoignage du constable suffit pour le faire condamner à \$10 d'amende ou un mois de prison.

REUNION DE LA COMMISSION DES LICENCES

Il y aura, cet après-midi, une réunion de la commission des licences où l'on croit qu'il se traitera plusieurs questions d'importance.

IL LE REMET EN LIBERTÉ

Le juge Lanctôt a remis hier en liberté Wilson qui quitta le pénitencier sous libération conditionnelle et que le détective Giroux avait arrêté sur l'ordre du département de la justice pour ne pas avoir rempli les conditions de sa libération.

Wilson a prouvé qu'il s'était rendu souvent chez le chef Carpenter mais qu'il n'avait jamais pu le voir et que c'est par ignorance qu'il n'a pas fait constater ses visites par un autre officier. A la suite de ces explications, le juge remit le prisonnier en liberté.

UNE ANNEE FRUCTUEUSE

Le comité féminin de la "Montreal Day Nursery" tenait hier après-midi sa vingt-troisième assemblée annuelle. Le Rév. Dr Barclay, président, a lu le rapport de l'année d'une manière satisfaisante pour le "Home". Trois cent seize enfants ont été hospitalisés depuis janvier 1911. Aucune épidémie n'est à signaler. On n'a pas eu à souffrir non plus de maladies contagieuses.

Le rapport de la trésorière accuse une balance de fonds à l'actif de la Société. Les dames patronnesses ont reçu des dons en grand nombre pour l'hôpital. La Législature provinciale a voté une subvention annuelle de \$200 et le "Home" en a l'amorce dernière pour la première fois bénéficié.

Vingt-quatre nouveaux membres à vie ont été élus. La duchesse de Connaught fut choisie comme présidente honoraire.

Kelly n'est pas vendu

Milwaukee, 29.—Le gérant de l'Association de baseball Milwaukee, M. Hugh Duffy, annonce qu'il vient de faire l'achat de John Kelly qui faisait partie du club Newark de la ligue Internationale. Kelly a assuré qu'il ne fera pas partie du club Milwaukee, il gagne plus de \$75 par semaine pour jouer comme semi-professionnel, les samedis et dimanches.

Ce salaire est aussi bon que ceux des joueurs de la classe A.A.

John Kelly ajoute qu'il n'a pas entendu parler de l'achat en question.

Les Orioles à l'entraînement

Baltimore, Md., 29.—Le gérant Jack Dunn, des Orioles de Baltimore, a adressé des lettres à tous ceux qui sont sous contrat, afin de leur annoncer l'ouverture de la saison de l'entraînement qui doit commencer le 20 mars prochain.

Willie Hoppe gagne sa troisième partie

Philadelphie, 28.—Willie Hoppe a gagné, hier soir, sa troisième partie consécutive d'une série de billard de cinq parties de 400 points chacune avec Harry Cline, par une score de 400 à 209.

La plus grosse série de Hoppe fut de 50 et son pourcentage a été de 18.42.

Ils ne pourront se rencontrer

San Antonio, Tex., 29.—La commission nationale du baseball défend aux "Giants" ainsi qu'aux "Athletics" de se rencontrer dans des parties d'exhibition au Texas.

Les gérants Mack et McGraw, demandent à la Commission Nationale de laisser de côté cette règle du baseball, parce que les quartiers où se fait l'entraînement sont trop près l'un de l'autre.

Une année fructueuse

Le comité féminin de la "Montreal Day Nursery" tenait hier après-midi sa vingt-troisième assemblée annuelle. Le Rév. Dr Barclay, président, a lu le rapport de l'année d'une manière satisfaisante pour le "Home". Trois cent seize enfants ont été hospitalisés depuis janvier 1911. Aucune épidémie n'est à signaler. On n'a pas eu à souffrir non plus de maladies contagieuses.

Le rapport de la trésorière accuse une balance de fonds à l'actif de la Société. Les dames patronnesses ont reçu des dons en grand nombre pour l'hôpital. La Législature provinciale a voté une subvention annuelle de \$200 et le "Home" en a l'amorce dernière pour la première fois bénéficié.

Vingt-quatre nouveaux membres à vie ont été élus. La duchesse de Connaught fut choisie comme présidente honoraire.

Kelly n'est pas vendu

Milwaukee, 29.—Le gérant de l'Association de baseball Milwaukee, M. Hugh Duffy, annonce qu'il vient de faire l'achat de John Kelly qui faisait partie du club Newark de la ligue Internationale. Kelly a assuré qu'il ne fera pas partie du club Milwaukee, il gagne plus de \$75 par semaine pour jouer comme semi-professionnel, les samedis et dimanches.

Ce salaire est aussi bon que ceux des joueurs de la classe A.A.

John Kelly ajoute qu'il n'a pas entendu parler de l'achat en question.

DANS LE Monde Ouvrier

A LAWRENCE

Il a été décidé, à la suggestion du député Berger, d'envoyer un certain nombre de grépiers et leurs enfants, devant un comité du Congrès pour expliquer la situation qui est faite aux ouvriers des filatures de Lawrence. La plupart de ceux qui seront envoyés, porteront des cicatrices de blessures reçues dans des accidents de travail. Une jeune fille entre autres s'est fait enlever le cuir chevelu dans une machine. Il y aura des représentants des huit nationalités intéressées.

EUCHRE DES BARBIERS

L'Union locale 667 des Barbiers, donnera, dimanche, le 10 mars prochain, un grand euche à la salle Nationale, coin Ste-Catherine et Montcalm.

La soirée commencera à huit heures. Il y a une grande variété de prix, qui seront exposés dans les vitrines du magasin de M. Geoffroy, coin Vinet et Notre-Dame Ouest, le premier mars prochain.

GROSSE RUMEUR

A une réunion d'un fort groupe d'ouvriers dimanche dernier, il a été décidé de demander au comité général du Parti ouvrier de proposer un candidat en opposition au candidat du comité des citoyens pour remplacer le commissaire Wanklyn.

Si le Parti ouvrier refuse de se rendre à cette suggestion, ce groupe d'ouvriers mettra sur les rangs un candidat ouvrier de son choix et fera pour lui la campagne municipale.

Plusieurs noms bien connus sont mentionnés comme candidats probables et dès lundi prochain, le choix sera fait. Nous donnons cette rumeur sous toute réserve.

CHEZ LES MAÇONS

Les maçons qui désiraient faire partie de la caisse mortuaire de l'Union, sont priés de donner leur nom à M. Ethier nommé spécialement pour recevoir les adhésions.

CLUB PARTIE NORD.

Dimanche soir, les employés civiques se réuniront dans la salle du club de la Partie Nord, rue Cowan, pour fêter les échevins ouverts qui ont été élus aux dernières élections.

ASSEMBLÉES CE SOIR

—Temple du Travail: Conseil en construction des charpentiers-menuisiers.

—Salle Dionne: L'Union 472 des travailleurs en chaussures.

Faits--Montréal

RUPTURE D'UN TUYAU

Un tuyau à eau de 36 pouces appartenant à la "Montreal Water and Power Company", s'est rompu hier matin à l'angle des rues Greene et Notre-Dame, selon l'information reçue ce matin par l'ingénieur-surintendant du service des eaux de Montréal. Les dégâts sont grands.

CELA VA COUTER CHER

La Voirie emploie au nettoyage des chaussées et des trottoirs 2,100 hommes, 1,150 voitures automobiles, 400 voitures doubles et 250 charreuses. Les dépenses sont de \$10,000 par jour.

UN THEATRE A SAINTE-UNEGONDE

La "Duchess Amusement Company" a pris ce matin un permis pour la construction d'un théâtre de 1,450 sièges à l'angle des rues Notre-Dame et Saint-Jacques.

Il a insisté sur la nécessité d'une annonce honnête et de nature à ne pas induire le client en erreur.

Avant la fin de la séance l'association a décidé d'acquiescer un nouveau local où ses membres pourraient se réunir plus facilement.

LA GUERRE A LA COCAÏNE

En dépit des supplications de la femme du coupable, le recorder Dupuis a condamné Georges Lamoureux, vendeur de cocaïne, à un an de prison, \$100 d'amende ou trois autres mois de prison. En prononçant la sentence le juge déclara que l'accusé était de la plus dangereuse classe de criminels et que la prison était le châtiment qui lui convenait.

PARLEMENT-ECOLE JUIF

Les Juifs de notre ville ont décidé, à une réunion tenue à l'Institut de Hirsch, d'organiser un parlement-école à la jeunesse juive discutera les questions relevant du domaine politique.

IL ACCUSE LE GENDARME DE MENSONGE

Edward Messen qui comparut hier après-midi devant le recorder Dupuis sous l'accusation de vagabondage, prétend que le constable qui l'arrêta mentait.

En dépit de ses dénégations le témoignage du constable suffit pour le faire condamner à \$10 d'amende ou un mois de prison.

REUNION DE LA COMMISSION DES LICENCES

Il y aura, cet après-midi, une réunion de la commission des licences où l'on croit qu'il se traitera plusieurs questions d'importance.

IL LE REMET EN LIBERTÉ

Le juge Lanctôt a remis hier en liberté Wilson qui quitta le pén

Notre Page Féminine

Lettre de Fadette

Quand je relis les "Oiseaux perdus" de Louis Mercier, j'ai toujours la même vision : ce n'est pas les grands oiseaux que la tempête surprend et qui s'égarent parmi les nues que je vois, ce sont les pauvres âmes humaines que la peur saisit dans la tourmente et qui ne voient que du noir.

Et de l'ombre ajoutée à l'ombre !
Qui ne s'est senti un jour comme ces oiseaux affolés,
"Loin des routes qu'ils ont connues," si seuls qu'ils n'entendent rien.
"Hors le froissement de la nuit par l'ouragan qui court l'espace."

En passant l'ouragan a tout détruit, tout balayé : amour, confiance, joie de vivre, confiance en soi, et les âmes dépourvues et palpitantes, seules dans l'espace vide sont comme les pauvres oiseaux perdus :

"Alors, hagards, tendant le cou
Pris d'un vertige d'épouvante,
Ils plongent dans un élan fou
Aux profondeurs du ciel qui vente."

Et par les airs une clameur
De désespoir et d'agonie,
Rauque, s'échappe, vibre et meurt,
Déchirante en l'ombre infinie."

Mais quand cette clameur éperdue s'échappe des âmes en détresse, quand "d'un élan fou elles plongent dans le ciel," ce n'est pas pour disparaître dans l'ombre infinie comme les pauvres oiseaux perdus. Les fracs d'aucune tempête, la profondeur d'aucun abîme n'empêchent leur cri d'atteindre Dieu et de l'attirer vers elles. Et les âmes humaines ne mesurent toute leur faiblesse et ne soupçonnent toute la puissance divine que lorsque, des profondeurs de leur être, est sorti ce cri qui remue le cœur de Dieu. En leur lançant elles ont dépouillé tous les artifices dont nous entourons nos joies et nos chagrins : tant qu'inconsciemment nous jouons un peu la comédie en nous parant de nos bonheurs ou de nos douleurs, nous ne sommes pas touchées à fond et au vif, et nos prières sont de vains mots.

La révélation du fond de nous est dans ce cri de l'âme épouvantée, aux abois, désespérée, autour de qui tout ce qui est humain, s'écroule et qui ne peut attendre de secours que d'en haut.

Cette heure vient pour tous : les moins religieux, les plus frivoles, ceux dont la foi semble morte la poussent à leur tour, la clameur qui déchire les ténèbres et fait pencher le Seigneur sur leur misère.

Il vient, si prompt à l'appel que l'une des choses les plus étonnantes de ce monde, c'est que pleurant si souvent, nous sachions si peu prier !

FADETTE.

LA NEIGE

Par quelle association d'idées la neige pousse-t-elle, étonnante, qui suspend aujourd'hui aux moindres brindilles des girandoles blanches, qui magnifie la nature en un décor de rêve, féerie de quelques heures qui enveloppe les êtres et les choses de pureté et de silence, par quelle association d'idées la neige, qui nous évacue, nous blanchit d'étouffée, lourd de toute la poésie de la mort — me fait-elle songer aux responsabilités de cette vocation dont quelqu'un disait que l'écrivain ne pouvait manier une plume sans porter bracelet d'hermine ?

Il est vrai ! Les responsabilités de l'écrivain sont telles qu'il lui faudrait se faire une conscience incorruptible pour ses œuvres. Au lieu de cela, on donne le jour à des écrits que ne légitime ni la loi morale ni l'amour des âmes, des écrits qu'on écrit pour se divertir, pour satisfaire un besoin de l'esprit et qu'on oublie ensuite sans souci de leur influence néfaste sur le monde. C'est bien cela !

M. de Mur le disait à l'Académie lors de la réception de M. H. Régner. "Vous n'écrivez que pour vous dit-il ! Cela est bien dit. Votre divertissement cependant ne s'enferme pas au logis... Ce livre qui ne vous intéresse plus, quand il est publié, est alors qu'il commence à intéresser vos lecteurs, et vous ne vous en plaignez pas. Quand il vous a un moment amusé, vous lui ouvrez la porte, et il s'en va, au dehors, troubler des cœurs, agiter des passions, éveiller des désirs, offrir aux yeux l'image toujours la même en ses vêtements divers, de la sensualité, faire chanter aux oreilles, réjouir par des rêves multiples, sa musique, au thème invariable, tour à tour ardent et lassé."

Vous n'avez point, dites-vous, souci de ce lendemain. Le pouvez-vous ? L'homme de lettres, dans l'ivresse de son propre travail, peut-il oublier que d'autres viendront s'abreuver à sa coupe ? Peut-il secouer dédaigneusement, sur les esprits qu'il a visités, la poussière de son œuvre, comme ferait de sa sandale, sur une scène inconnue, un hôte de passage ? Je ne le crois point. La responsabilité de l'écrivain m'apparaît plus lourde, plus haute aussi, fardeau sans doute, mais hon-

neur en même temps et qui grandit jusqu'à l'exercice d'une mission sociale, sa noble profession."

C'est admirablement dit et pensé ! L'art n'est pas tout, il n'est rien s'il ne moralise, il est pis que rien s'il démoralise. L'écrivain a "une mission sociale" et il la doit bien remplir. Mais vous-mêmes, amies lectrices, n'êtes pas sans quelques devoirs dont le moindre est de vous détourner des livres ou des revues qui ne vont pas à vous élever, à vous former, à vous fortifier, dont un autre est de soutenir de votre sympathie, de votre assistance, les livres et les revues qui ont à cœur de fortifier votre confiance et qui professent eux aussi que "l'art est la panne des idées" et non pas seulement "le culte de la beauté pour elle-même" et que soient les actes ou les pensées qu'elle recouvre."

... Et la neige tombe toujours. J'en avais oublié et ne lui ai guère donné que l'épave de ces propos qui promettaient de lui être consacrés. Elle fut la parure légère sous laquelle s'introduisirent quelques graves pensées : je les abandonne aux hasards de la semence non point sans souci de leur destin, au moins confiante en leur action.

Jenny ROMAY

L'ennui à la mode

Il est des défauts qui sont plus répandus à certaines époques. En la nôtre, l'ennui fait spécialement partie de nos moeurs. Ce n'est point que toujours il ait existé des intelligences désœuvrées, des natures indolentes ; ce n'est point qu'il n'y ait eu de tout temps des âmes en proie à la paresse.

Mais si la paresse n'est pas née d'hier, elle prend volontiers, s'élève, le poétique dégoût d'un ennui à la mode, fuyant toute charge et cherchant toute jouissance, se revêtant de belles toilettes, se promenant de visites en visites, de soirées en soirées, de fêtes en fêtes,

de théâtres en théâtres, de romans en romans. C'est sous cette forme que la paresse exerce le plus de ravages.

Par un renversement bizarre en apparence, mais contenant, en soi, une leçon profonde, ce ne sont pas les pauvres et les humbles qui sont atteints de ce dégoût général de la vie, de ce "toedum vitae" dont l'ennui provient et auquel il conduit, tourment ainsi dans un cercle vicieux. Les déshérités d'ici-bas ne connaissent point cette suprême ingratitude envers Dieu, cette rébellion si fréquemment engendrée par la satisfaction, rarement par la peine, jamais par le travail.

Les pauvres et les humbles s'appliquent avec entraînement à améliorer leur position. Parmi eux les femmes sont actives, prévoyantes, ménagères, inventives. Elles font joyeusement ce qu'elles ont à faire ; et après avoir fini, elle recommencent pour autrui, et s'ingéniant à doubler les ressources de l'agréable, afin d'embellir les repas et les courts loisirs de la famille.

En leur logis modeste, toutes les infortunes peuvent, hélas, entrer ; mais l'ennui comprend qu'il ne trouverait point une chaise pour s'asseoir, moins encore un canapé pour s'étendre, et il ne frappe pas à la porte.

L'ennui a ailleurs son domicile, et sa terre de prédilection.

Il fleurit ailleurs, chez les riches et au sein des classes élevées. On le peut comparer à un de ces animaux malfaisants, propres aux régions tropicales, vêtus d'un plumage exubérant, d'une éclatante couleur, et exhalant une atmosphère de mort.

Dans le monde et surtout dans le grand monde, Madame ne met la main à rien. Elle se garde de s'occuper personnellement de quoi que ce soit, voire même de ce qui pourrait augmenter le bien-être déjà existant, elle ne prend pas la peine d'y joindre cette harmonie de bon goût et d'un certain ordre moral, que les personnes salariées ne sauraient résister dans une maison, le propriétaire étant seul capable de façonner sa propriété, comme à sa taille, on façonne l'habit.

Madame n'a pas non plus la fatigue des enfants, que les convenances obligent d'entourer d'un bataillon de nourrices, de bonnes, de gouvernantes, s'interposant entre eux et la mère, jusqu'à empêcher celle-ci de s'apercevoir que ces enfants sont à elle. Madame ne consécrait point à s'intéresser aux affaires ; c'est le mari seul qui en porte le poids.

Madame, en dehors de certaines lectures faciles, de certaines opinions de parti, de certains engagements de hasard, n'a qu'une médiocre idée de tout ce qui touche à la science, à la littérature ou aux arts.

Madame ne se croit pas la vocation des bienfaisances absorbantes, trouvant avoir conquis de rares mérites ; en participant aux œuvres pieuses fondées sur le plaisir ; en assistant à un bal, à une représentation, à un festival donné au bénéfice des indigents ; en prenant des billets de loterie ; en se laissant arracher quelques pièces d'argent ou d'or, par une brillante quêtuse qu'on ne peut refuser.

Que reste-t-il donc à faire à Madame ? Se lever, se sentir vivre ; traîner en landau ou en auto sa nonchalance, recevoir et être reçue. Puis, ceci ne suffisant pas toutjours, suivre les stations balnéaires ; parcourir l'Europe et l'Amérique ; et quand on est blasé sur les capitales, explorer les mers, chercher les sources cachées des fleuves ; après quoi, se dévouant tout à coup des muscles d'acier, escalader le Mont-Blanc et autres sommets inaccessibles, — le tout pour se désennuyer !

La Suisse et l'Italie étant devenues affreusement banales, une comtesse très lionne de ce temps-ci, baissait les stores de sa voiture en longeant les Alpes, et fermait les yeux dans les rues de Rome "afin de ne point partager, disait-elle, les extases des badauds !"

Chacun pouvant aujourd'hui visiter Vaucelles et l'Alhambra, Athènes et Sparte, le Bosphore et les Pyra-

mides, Jérusalem et la Mer Morte, il en est qui veulent aller à Ninive, descendre l'Euphrate ; et on a déjà vu des femmes frêles et délicates, qui ont franchi l'Equateur et doublé le cap Nord. Bientôt il faudra avoir fait son tour du globe. Il paraîtra très modeste de s'être borné à traverser le Sahara jusqu'à Tombouctou, à fouler la terre des Patagons, et à contempler les Esquimaux dans leurs huttes étranges...

Ainsi l'on renonce, pour de vaines et périlleuses fantaisies, à tout l'attrait, à toutes les joies honnêtes d'un chez soi délicieux, d'un home magnétique, d'une vie de famille puissante et honorée, que des millions d'hommes verraient acquiescer au prix d'insupportables travaux, dont soi-même en déplorerait la perte avec tant d'amertume, si un tour de roue de la fortune ne venait à en priver subitement. O aberration humaine !

Princesse Caroline de Sayn
WITTGENSTEIN.

Conseils à mes nièces

Ce n'est point à l'heure où votre vocation vous mettra aux prises avec les exigences de la vie et vous établira hors du monde qu'il faudra vous aviser de savoir comment vous y pourriez résister.

Rien ne s'improvise ici et encore moins une maîtresse de maison qu'autre chose ! Le sacrement de mariage ne peut pas le don de mettre dans l'âme de celles qui le reçoivent la science de celles qui l'ont.

Vous avez le loisir de l'acquiescer durant les années qui s'écoulent entre la sortie du couvent et votre mariage ; profitez-en ou vous le regretterez.

Une des choses qu'il faut apprendre, c'est à commander. Il y a une manière de commander sèche et un peu cassante qui sied mal à une femme et nuit à son autorité. Pour se faire obéir, il faut savoir commander et pour le savoir, il faut l'expérience. Ce semble pourtant facile de donner des ordres ? Pas du tout. D'abord il faut bien savoir ce qu'on veut, savoir aussi si ce qu'on veut est possible dans le temps déterminé par nous, et ensuite il y a la "manière" qu'il ne faut pas négliger. Ce n'est pas de crier fort ou de faire un geste despotique qui donne du poids aux ordres d'une femme, c'est plutôt de parler doux et ferme, en se possédant, d'avoir de la suite dans les idées, de vouloir avec constance, sans distraction, avec égalité et raison.

Vous croirez que c'est facile, vous ? Pauvres petites nièces jeunes !

TANTE POT-AU-FEU.

RECETTES

I.—SOUPE AU RIZ ET AUX LEGUMES.

Couper en filets 1 carotte, 1 poireau, 3 branches de céleri, mettre dans une marmite 2 cuillères de graisse de roût ou de beurre, le faire fondre, y ajouter les légumes et les chauffer pendant 5 min. sur le feu en les remuant avec la cuillère de bois, y verser alors 2 pintes d'eau chaude, une pincée de sel, et 4 cuillères à table de riz bien lavé. Faire bouillir pendant une heure. Ajouter poivre et sel, et goûter avant de servir.

II.—TIMBALES DE CERVELLES.

Faire tremper les cervelles dans 2 pintes d'eau froide pendant 1 heure. Enlever la peau superficielle, les laver de nouveau, les mettre dans une casserole et les couvrir d'eau froide ; y joindre 1 c. à soupe de vinaigre ou jus de citron, 1 pincée de sel, 1 petite carotte, 12 oignons, quelques grains de poivre, un bouquet garni, laisser bouillir, écumer et cuire lentement 25 à 30 minutes. Les retirer, les hacher finement et lier avec le blanc battu de 2 œufs de 2 c. à soupe de maïs moulu, les beurrés, les saupoudrer de panure et une noisette de beurre, les mettre dans un bain-marie et cuire au four jusqu'à ce que les milieux s'affaissent, servir sur feuilles de laitue.

III.—CREME AU CHOCOLAT.

Détail : 2 tasses de lait, 1 tasse d'eau, 2 c. à table de cornstarch, 8 c. à table de sucre, 1 tablette de chocolat en poudre, 1 c. à table de cacao en poudre. Faire bouillir le lait avec le sucre, ajouter le cornstarch délayé avec un peu d'eau, laisser cuire 5 min. D'autre part faire fondre le chocolat avec un peu d'eau, l'ajouter à la bouillie et cuire 5 min. sur un feu doux. Au moment de servir, décorer le plat avec 1 tasse de crème fouettée. (Ecole ménagère provinciale.)

—Vous ne me faites pas compliment de mon entremets ?
—J'en ai pris deux fois.

—Très bien : les actes prouvent davantage que les paroles.
—Accoudés à la balustrade, Pierre et Jacqueline s'intéressaient au mouvement de la lune qui lentement s'élevait au ciel derrière les feuillages et lançait parfois, dans les intervalles des branches de timides lueurs.

—Tout à l'heure, expliqua Jacqueline quand elle apparut au-dessus des marronniers, nous verrons son reflet dans le bassin. Et c'est très joli.

—Vraiment ? dit Pierre qui pensait à autre chose.
Le regardait la jeune fille qui s'était enveloppée les épaules dans un châle blanc à cause de la fraîcheur. Quand les jeux de la lune éclairaient ce profil délicat, la trouvant tout pure de lignes et trop blanche de teint, il sentait son cœur trembler et de douces paroles lui monter aux lèvres. Mais il avait peur qu'elle ne se moquât de lui, tant ce jeu lui avait été sévère.

A vingt-cinq ans, on ne se croit jamais aimé ; à quarante, on croit toujours l'être.

—Vous vous taisez : avez-vous encore faim ?

Comment convoquer les astres en témoignage de sa tendresse quand on vous pose des questions pareilles et qu'on a par surcroît un nez légèrement retroussé du bout ?

—Non, répliqua-t-il un peu vexé. Je vous remercie.

Comme cette description enthousiasmait le jeune homme, elle ajouta :

—Vous ne vous doutez pas que je sais composer quatorze espèces de gâteaux.

Il convint que c'était un chiffre, mais le moyen de parler de son cœur à une jeune fille qui s'affiche bonne ménagère à l'heure où la lune invite à la poésie ! Au-dessous du balcon, les fleurs blanches d'un sésame leur en-

IL FAIT FROID CE SOIR

Il fait froid ce soir
Le ciel est tout noir,
C'est l'ombre
Qui m'ensevelit
Comme dans un lit
Très sombre.

Par le brouillard gris
La chauve-souris
Rapidement
Devant moi, sans bruit
Glisse dans la nuit
Humide.

Son aile parfois
Pareille à des doigts
M'effleure ;
Le cœur plein d'angoisse,
Sans savoir pourquoi
Je pleure.

Je songe au passé
Si vite effacé...
O vie,
Jeunesse, printemps
Amour des vingt ans
Ravie !

J'entends une voix
Qui vient d'autrefois,
Naïve ;
L'arrière saison
Chante sa chanson
Plaintive.

Ecoute-la bien ;
Son refrain ancien
Murmure
A la fin du jour :
"La fleur de l'amour
Ne dure."

O regrets d'exil !
Les lèvres d'Avril
Sont closes
L'amour est défunt...
Adieu le parfum
Des roses !

Frédéric BATAILLE.

NOTRE ALBUM

Le ciel est pour ceux qui y pensent.—JOUBERT.

Il y a trois sortes d'amis : les amis qui nous aiment, les amis à qui nous sommes indifférents, et les amis à qui nous détestons.—CHARLES JOUBERT.

Penser tout haut, parler tout bas, voilà l'intimité.

Entre le oui et le non d'une femme, on ne ferait pas tenir la pointe d'une aiguille.

La justice est une belle chose quand elle est juste.—BEAUMARCHAIS.

C'est se tromper que de croire qu'on se donne ce qu'on refuse aux autres ; c'est mal s'aimer que de se trop aimer ; si vous voulez être heureux tout seul, vous ne le serez jamais ; tout le monde disputera votre bonheur ; si vous faites que tout le monde soit heureux avec vous, tout le monde travaillera à votre bonheur.—Mme de LAMBERT.

On ferait beaucoup plus de choses si on en croyait moins d'impossibles.—ROLLIN.

Ce vol de \$25,000

DEUX BUVIERS DE NEW-YORK SONT ARRETES. — ON CROIT QU'ILS ETAIENT L'AME DE L'AFFAIRE DU 15 FEVRIER.

New-York, 29. — M. Dougherty, assistant-commissaire de police, est d'avis que tous les principaux instigateurs du vol de \$25,000 commis dans une des principales rues de New-York, ont été mis en état d'arrestation. Les deux derniers que la police a pincés sont James Pascalle et Robert Della, propriétaires de buvettes. On croit que c'est chez James Pascalle que les \$25,000 ont été partagés et que c'est chez Della que les cambrioleurs ont dressé leur plan d'attaque.

D'après le commissaire Dougherty, les deux buviers ont été l'âme de toute l'affaire.

Contestations en perspective

On parle de procédures en invalidation contre deux des élus du ler février dernier, les échevins Stroud, du quartier Saint-Joseph, et Judge, du quartier Saint-Paul ; les requêtes seraient déposées cet après-midi. Les avocats des requérants sont M. Louis Codero et Athanase David.

Le vol de \$25,000

DEUX BUVIERS DE NEW-YORK SONT ARRETES. — ON CROIT QU'ILS ETAIENT L'AME DE L'AFFAIRE DU 15 FEVRIER.

New-York, 29. — M. Dougherty, assistant-commissaire de police, est d'avis que tous les principaux instigateurs du vol de \$25,000 commis dans une des principales rues de New-York, ont été mis en état d'arrestation. Les deux derniers que la police a pincés sont James Pascalle et Robert Della, propriétaires de buvettes. On croit que c'est chez James Pascalle que les \$25,000 ont été partagés et que c'est chez Della que les cambrioleurs ont dressé leur plan d'attaque.

D'après le commissaire Dougherty, les deux buviers ont été l'âme de toute l'affaire.

Contestations en perspective

On parle de procédures en invalidation contre deux des élus du ler février dernier, les échevins Stroud, du quartier Saint-Joseph, et Judge, du quartier Saint-Paul ; les requêtes seraient déposées cet après-midi. Les avocats des requérants sont M. Louis Codero et Athanase David.

Le vol de \$25,000

DEUX BUVIERS DE NEW-YORK SONT ARRETES. — ON CROIT QU'ILS ETAIENT L'AME DE L'AFFAIRE DU 15 FEVRIER.

New-York, 29. — M. Dougherty, assistant-commissaire de police, est d'avis que tous les principaux instigateurs du vol de \$25,000 commis dans une des principales rues de New-York, ont été mis en état d'arrestation. Les deux derniers que la police a pincés sont James Pascalle et Robert Della, propriétaires de buvettes. On croit que c'est chez James Pascalle que les \$25,000 ont été partagés et que c'est chez Della que les cambrioleurs ont dressé leur plan d'attaque.

D'après le commissaire Dougherty, les deux buviers ont été l'âme de toute l'affaire.

Contestations en perspective

On parle de procédures en invalidation contre deux des élus du ler février dernier, les échevins Stroud, du quartier Saint-Joseph, et Judge, du quartier Saint-Paul ; les requêtes seraient déposées cet après-midi. Les avocats des requérants sont M. Louis Codero et Athanase David.

Le vol de \$25,000

DEUX BUVIERS DE NEW-YORK SONT ARRETES. — ON CROIT QU'ILS ETAIENT L'AME DE L'AFFAIRE DU 15 FEVRIER.

La cause Hébert-Clouâtre

Nous recevons de MM. L. J. Lefebvre et Germain, avocats et conseils de M. Hébert dans la cause Hébert-Clouâtre, une longue lettre dont nous donnons un substantiel résumé avec conclusions prises dans le texte.

Cette lettre est une réponse à certains journaux qui s'obstinent à « avoir que les cours aient à se prononcer, en cette cause, sur la validité du mariage tel que contracté par les époux Hébert-Clouâtre.

Voici donc les faits de la cause : Hébert a poursuivi la défenderesse, née Clouâtre, pour annulation de mariage, parce que, tous deux catholiques, ils avaient contracté mariage devant un ministre protestant sans publications de bans ni dispense de l'Ordinaire. A cette action, la défenderesse n'a pas comparu ; toutefois, sur inscription du demandeur pour jugement par défaut, elle donna sa déposition et jugement fut prononcé, par l'honorable juge Laurent, annulant le mariage.

Puis, la défenderesse a produit une opposition à ce jugement et aussi une tierce opposition en sa qualité de tutrice à son enfant mineur. La contestation fut lée ; mais, sur notre avis, Hébert s'est désisté tant du jugement obtenu par défaut que de son action, avec dépens sauf recours, ce qui lui permettait d'entreprendre une nouvelle action. La défenderesse a alors insisté sur ce désistement et le protocole rendit un jugement qui d'après nous mettait les parties hors de cours. La demanderesse signifia alors à Hébert qu'elle demanderait à la cour de se prononcer sur la validité de son mariage.

Etant donné le désistement produit par notre client, nous avons cru devoir nous retirer, de crainte que notre présence ne fût interprétée comme une renonciation au désistement. Les procureurs de la défenderesse restèrent seuls devant le tribunal qui jugea comme l'on sait.

Ici n'est pas l'endroit pour discuter le bien ou mal fondé du jugement rendu par la cour de première instance. Les tribunaux d'appel sont là pour confirmer ou renverser les jugements qui sont portés devant eux.

La défenderesse doit désirer un appel sur le mérite de la question ; elle sait que le demandeur ne peut demander à la Cour d'Appel de maintenir une poursuite dont il s'est désisté. Il n'y a donc ici qu'une question de procédure : le tribunal de première instance pouvait-il adjoindre au mérite d'une action abandonnée ? Cette question est très importante pour Hébert. Si son désistement est non avenu, il y a chose jugée quant à lui, sur la question de la validité de son mariage, ce qui l'empêche de reprendre une nouvelle action.

Si, donc, nous portons cette cause devant la Cour d'Appel, seuls les avocats de Hébert, la seule partie du jugement de première instance que nous pourrions discuter, sera celle se rapportant au désistement produit par le demandeur, non pas que nous ne reconnaissons le bien fondé du jugement rendu au mérite par la cour de première instance, mais encore une fois, parce que discuter le mérite de la cause serait nous mettre en contradiction avec la position que nous avons prise dès le début.

"Nous avons cru devoir exposer ces faits afin de bien faire comprendre pourquoi, pas plus en Cour d'Appel qu'en Cour Supérieure, si cette cause est portée en Appel, la question concernant la validité du mariage Hébert-Clouâtre ne pourra faire l'objet d'une discussion de notre part."

Ottawa, 29. — Il paraît décidé que M. Eugène Lafleur, C.R., l'éminent avocat Montralais, agira comme l'associé de M. Wallace Nesbitt dans la cause de la loi du mariage devant la Cour Supérieure. Les soumissionnaires qui auraient le parlement fédéral de légiférer sur le mariage.

Les avocats qui contestent ont pour eux le pouvoir fédéral, n'ont pas encore été choisis, mais il y aura probablement un avocat de langue anglaise et un de langue française, venant respectivement de Toronto et de Montréal.

Les provinces n'ont pas encore répondu à l'invitation que leur a faite le ministre de la justice de se faire représenter par un conseil, mais on croit que plusieurs, sinon toutes, seront représentées. La cause sera entendue à la fin du mois prochain.

Une des questions qui seront présentées devant la Cour a été rédigée de façon à faire décider d'un cas identique à celui qui a été jugé dans la cause Hébert. En substance, c'est la question de savoir si le mariage de deux catholiques célébré par un autre prêtre que par un prêtre de l'Eglise catholique romaine est valide sans la loi.

Les avocats d'Hébert ont annoncé que s'ils allaient en appel, ce serait sur une question de procédure et non sur le mérite même de la cause.

Notes de la Capitale

Ottawa, 29.—Il a été décidé que la ville d'Ottawa devra payer \$5,000 pour sa part du coût de construction du viaduc du Canadian Northern, sur le chemin de Metcalfe. La ville ne paiera rien pour la somme de \$5,000 pour le coût de construction des chemins de fer en a décidé autrement.

Plusieurs buviers et barbiers d'Ottawa ont été condamnés ce matin à vingt dollars d'amende, pour avoir tenu dans leurs établissements des petites loteries.

La poursuite des frères McManus de Pontiac, contre les frères Foley de Montréal, pour une réclamation de \$8,000 a été réglée en cour à Hull, M. McManus réclamant la somme de \$8,000 pour le bois de construction fourni à M. Foley, la cause a été réglée pour \$5,500.

Quatre personnes atteintes de la peste ont été condamnées à dix dollars pour s'être échappées de la maison où elles étaient retenues en quarantaine. Le magistrat a déclaré qu'il serait encore plus sévère à l'avenir.

Le transport du pétrole

Londres, 29. — Lord Cowdray, président de la compagnie S. Pearson et Fils, a formé la "Eagle Oil Transport Company" au capital de \$5,000,000.

La nouvelle compagnie construira une flotte de 20 navires de la maison des soutes d'une capacité totale de 250,000 tonnes, et qui pourra transporter par année, un million de tonnes de pétrole.

Le duc et la duchesse en tournée

Ottawa, 29.— Le gouverneur général accompagné de la duchesse de Cornwall, visitera différentes parties du Canada pendant l'été prochain. Il passera par Montréal, pour assister au concours hippique au mois d'août, il se rendra à St-Jean, N.B., Halifax, Charlottetown, il présidera l'ouverture de l'exposition de Toronto puis ira dans l'ouest jusqu'à Prince Rupert.

FEUILLETON DU "DEVOIR"

La Petite Mademoiselle

par HENRY BORDEAUX

39

(Suite)

—Le peuple ! Mais de quoi se mêle-t-il ? C'est indécrottable.

—Je partage cet avis, assura Mme de Vavrette-Toziat qui, de la meilleure foi du monde, ajouta cette remarque : C'est moi qui ai fait le mariage, il ne faut pas l'oublier.

Elle omettait ses frayeurs et ses dégoûts lorsque Pierre pactisait avec l'aristocratie, et ne se souvenait plus de l'avoir un jour combattu dans l'esprit de Jacqueline. Mais quand on prend de l'âge on simplifie volontiers, en supprimant de la vie les souvenirs désagréables.

L'avocat battit en retraite devant les deux dames :

—J'ai voulu dire que nos deux en-

CALENDRIER

VENDREDI, 1er MARS 1912

Sainte-Antoine, martyre.
Lever du Soleil, 6 h. 42; coucher du Soleil, 5 h. 47. Lever de la lune, 3 h. 28; coucher de la lune, 6 h. 09.

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de Hearn et Harrison, 10-12 rue Notre-Dame Est, R. de MESLE, Gérant.

Aujourd'hui maximum... 10
Même date l'an dernier... 0
Aujourd'hui minimum... 0
Même date l'an dernier... 0

Baromètre:—

8 h. matin... 30.15
11 h. matin... 30.17
Midi... 30.19

BEAU ET FROID.

M. Aimé Geoffrion
délégué à Londres

(Service particulier)

Québec, 29.—Il est entendu que M. Aimé Geoffrion, de Montréal, sera choisi comme l'un des avocats qui représenteront la province de Québec devant la Cour Suprême, lorsque se plaira la question de juridiction en matière de législation sur le mariage.

M. P. B. Mignault
sera adjoint

M. P. B. Mignault, C. R., de Montréal, a été choisi par le gouvernement pour le représenter à la Cour Suprême dans la cause à l'effet que le parlement du Canada n'a pas le droit de légiférer en ce qui concerne la question du mariage. Un avocat anglais sera associé à M. Mignault dans cette cause, mais il n'a pas encore été choisi. L'autre aspect de la question, à savoir, que le parlement peut légiférer en matière de mariages, sera défendue par M. Eugène Lafleur, C. R., et par M. Wm. Nesbitt, C. R.

Le Parlement Modèle

Demain soir, à 8 h. 1-2 au Monument National, troisième séance du Parlement Modèle.

La Foi et la Science

M. James J. Walsh, docteur en médecine et docteur en philosophie, doyen de la Faculté de Médecine de l'Université Fordham, de New-York, donnera une conférence sur la Foi et la Science, sous les auspices du "Catholic Social Study Guild", à la salle académique du Gesù le 5 mars, à 8 h. 15 du soir.

Les adieux de
M. Wanklyn

En laissant l'Hôtel de Ville, M. Wanklyn a écrit aux chefs des services municipaux pour les remercier du concours qu'ils lui ont donné pendant les deux ans qu'il a passés dans l'administration. "Je veux, dit-il, remercier surtout les deux secrétaires du bureau des commissaires, MM. Janin, Barlow, Lesage, Howard, Parent et les autres chefs de service". M. Wanklyn leur exprime son regret que les circonstances le forcent à se séparer de ces collègues.

M. John Boyd

M. John Boyd, à qui un grand nombre de citoyens des deux langues ont demandé de se présenter comme candidat indépendant au Bureau des Commissaires, a répondu qu'il ferait connaître sa décision après que le Conseil aura pris une attitude sur la démission de M. Wanklyn.

Le feuilleton du jour

Ottawa, 29.—La Chambre va s'occuper cet après-midi du bill des grains, puis de celui de la commission du tarif et ensuite des prévisions budgétaires du ministre de l'Intérieur.

Les conférences du vendredi

Demain après-midi à trois heures, et non à quatre, comme nous l'avons annoncé hier, le R. P. Galy, prêtre de la station quinquagésimale à Notre-Dame, fera sa première conférence aux dames de Montréal. Il traitera de "l'action des femmes dans l'établissement et le développement du christianisme".

Le suffrage féminin

Sa Grandeur Mgr. Carroll fera cet après-midi, dans l'église St-Patrice, une conférence aux dames irlandaises de Montréal. Sa Grandeur traitera du suffrage féminin.

Les naissances à New-York

New-York, 29.—Les rapports officiels publiés par le bureau d'hygiène établissent qu'il y a eu l'an dernier, 134,542 naissances dans cette ville.

Personnel

M. J. Horace David, avocat, est retourné à sa résidence pour cause de maladie.

GARÇONS

On demande des garçons comme messagers. S'adresser au "Devoir" 71a rue St-Jacques.

On demande un fileur pour presse Gordon, s'adresser au "Devoir" 71a rue St-Jacques.

HOMME DE BUREAU DEMANDE pour commerce de bois de sciage en gros, expérience, bien le tenir des livres, fort en correspondance anglaise et française, sténographie, clavégraphie, dire l'expérience, l'âge, références, salaire demandé, etc., écrire casier 23 Le "Devoir".

Le bill des frontières
soulève des protestations

Quatorze cents membres de la Ligue du Sacré-Cœur de l'Immaculée-Conception envoient une supplique au premier ministre R. L. Borden.

L'Association de la Jeunesse Catholique fera signer des requêtes dans toutes les parties de la province

JUSTICE POUR LES MINORITÉS !

La lettre suivante vient d'être envoyée à l'hon. Premier Ministre du Canada :
Au Très-Honorable R. L. Borden,
Premier Ministre du Canada.
Très-Honorable Monsieur,

C'est avec une véritable stupeur et une grande indignation que les catholiques du Canada ont appris que le gouvernement auquel vous présidez se prépare à soumettre les catholiques du Keewatin au régime scolaire illégal et souverainement injuste que subissent depuis 1890 les catholiques du Manitoba.

Il ne pouvait pas se résoudre à croire qu'ignorant systématiquement les engagements solennels pris en 1875 par le parlement du Canada, concernant les droits des minorités dans les Territoires du Nord-Ouest, vous allez de nouveau, après tant d'autres, fouler aux pieds ces mêmes droits.

Pour leur part, les 72 chefs de groupes de la Ligue du Sacré-Cœur de l'Immaculée Conception réunis en assemblée générale et représentant 1,400 ligues, "lous électeurs", protestent énergiquement contre la spoliation qui se prépare.

Il attirent respectueusement mais fermement votre attention sur ce fait que la Confédération est basée sur la reconnaissance et le respect des droits des catholiques aussi bien que des protestants et que chaque fois qu'on attente aux droits des uns ou des autres,

c'est le lien fédéral lui-même que l'on affaiblit.
Croit-on que nous consentirons toujours à jouer le rôle de dupes ? Nous vous en conjurons, tandis qu'il en est temps encore, complétez la rédaction de votre bill du Manitoba de manière à sauvegarder les droits indéniables des catholiques du Keewatin. La façon dont le gouvernement du Manitoba méprise depuis longtemps la constitution du pays interprétée par le plus haut tribunal de l'Empire ne permet pas d'espérer qu'il respectera les clauses de la loi de 1875, à moins que le bill d'annexion du Keewatin ne lui impose cet acte de justice. En vous rendant à notre requête, vous vous attirez l'approbation et l'appui de tous les Canadiens loyaux et honnêtes sans distinction de religion, et la reconnaissance des catholiques.

I. M. CORNELIER, Président.
S. R. BENOIT, Secrétaire.

Montréal, 29 fév. 1912.

L'A. C. J. C.
Le comité général de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne française fera signer des pétitions dans les centres où elle a des groupes pour demander au gouvernement fédéral de garantir les droits scolaires des minorités dans les territoires qui sont annexés aux provinces du Manitoba d'Ontario et de Québec.

Garibaldi se
met en route
pour Mexico

L'ANCIEN LIEUTENANT DE MADERO ESSAIERA DE REPRIMER LA REVOLTE PROVOQUEE PAR VASQUEZ. — LA SITUATION S'AGGRAVE DE JOUR EN JOUR.

(Service particulier)

Rome, 29.—A la requête du président Madero, le colonel Beppino Garibaldi s'est embarqué aujourd'hui pour Mexico. Il prendra le commandement de l'armée fédérale et essaiera de réprimer la révolte de Vasquez. Garibaldi était un des principaux lieutenants de Madero dans sa lutte contre le gouvernement de Diaz. Son rappel précipité indique que le président actuel du Mexique considère la situation comme très grave.

L'égout de la
petite rivière
Saint-Pierre

LES COMMISSAIRES ONT OUVERT A MIDI LES SOUMISSIONS POUR LA CONSTRUCTION D'UN CANAL FERME EN BÉTON; IL Y A HUIT SOUMISSIONNAIRES.

A midi, les commissaires ont ouvert huit soumissions pour la construction d'un canal en béton qui transformera la petite rivière Saint-Pierre en un égout couvert. L'ingénieur en chef examinera les devis et fera rapport cet après-midi aux commissaires sur la soumission qu'il croit être la plus avantageuse pour la ville.

Voici la liste des soumissions reçues :
Roy et Bastien... \$112,500
Quinlan et Robertson... 73,500
Harris Construction Co... 139,375
L. Giguère et Cie... 125,000
D. E. Loomis et Fils... 92,375
J. R. Brown, Willis et Cie... 129,800
J. R. Rodgers... 147,500
Heffernan et Cie... 125,000

Le départ de
M. Wanklyn

IL A SIEGE POUR LA DERNIERE FOIS HIER COMME COMMISSAIRE ET IL ENTRE DEMAIN A L'EMPLOI DU PACIFIQUE CANADIEN.

M. F. L. Wanklyn a siégé hier, pour la dernière fois comme commissaire de la ville de Montréal. Demain il devient assistant général du président du Pacifique Canadien. Sir Thomas Shaughnessy. On ne dit pas en quoi consistent les devoirs de sa charge, mais on croit qu'il sera l'avisier confidentiel de Sir Thomas, auquel il sera directement responsable. Son salaire serait trois fois plus élevé que celui qu'il recevait de la ville.

L'emprunt municipal

On a appris ce matin à l'Hôtel de Ville que la Banque de Montréal ne pouvait pas changer son offre de 97.15 net pour l'emprunt de cinq millions, vu l'état peu favorable du marché à Londres.

On peut ouvrir les boîtes

L'avocat en chef de la Ville après avoir étudié la question de l'ouverture des boîtes de scrutin dont nous parlions hier a déclaré que rien ne s'oppose à ce que le secrétaire-général ouvre ces boîtes et dépose dans ses votes les documents de l'élection du 1er février dûment scellés.

Pour la coupe Corby

Edouard Fabre, du National, a gagné hier soir, la course organisée par le Club Canadien de Saint-Henri. Clouette est arrivé deuxième et Robillard troisième.

La Convention
des Marchands
Détailleurs

DES ALLOCUTIONS TRES INTERESSANTES SONT PRONONCEES HIER APRES-MIDI PAR PLUSIEURS DELEGUES.

Il y avait une assemblée très nombreuse à la séance d'hier après-midi de la convention des marchands-détailleurs.

M. W. U. Boivin présidait. Dès le début de la séance il invita M. J. A. Labonté, président de la succursale de Montréal, à dire quelques mots.
M. Labonté, après avoir remercié le président de l'honneur qu'on lui faisait, constata une progression constante du nombre des membres de la société et félicita les délégués des sacrifices qu'ils ont faits pour assister à la convention d'hier. Il a dit qu'il n'est pas retourné quelques bénéfices. Après avoir déploré la lutte désespérée du petit commerce, contre les grandes compagnies, lutte qui fait la ruine de tant d'honnêtes commerçants chez nos voisins, M. Labonté dit qu'heureusement notre pays n'en est pas encore rendu là. Il en arrive à conclure qu'il faut retarder l'heure fatale, où le marchand détaillier sera appelé à combattre son absorption, il faut que tous s'unissent pour discuter les intérêts communs. M. Labonté a remercié les industriels d'être venus à la convention.

M. Révol, président de la Chambre de Commerce française, a dit quelques mots, sur l'invitation du président, pour souhaiter, au nom de sa belle institution, la bienvenue aux délégués, puis il a ajouté quelques considérations sur le rôle brillant du marchand détaillier.

M. W. U. Boivin a prononcé un discours très intéressant en réponse à celui de M. Labonté.

Après avoir remercié le président de la succursale de Montréal de ses aimables paroles, M. Boivin félicite à son tour les délégués d'avoir, en si grand nombre, répondu à l'appel. Puis il parle de l'avenir du marchand détaillier.

"La Canada", dit-il, "est encore un pays neuf qui offre une perspective de longues années de développement, et si cette progression doit amener les conflits elle doit également permettre aux commerçants détaillants de réaliser des avantages. Plus un pays devient riche, plus il dépense; au Canada, plus que partout ailleurs, la classe moyenne et la classe ouvrière jouissent d'une aisance incontestable; leurs besoins sont nombreux et leur désir de confort les incite à vivre sur une base qui doit fournir à tous les détaillants une clientèle nombreuse. Cette mentalité ne peut que se développer, de pair avec le progrès du pays et les marchands ont là une source productive de revenus qu'ils doivent exploiter sagement et méthodiquement s'ils veulent atteindre au succès.

Sans doute, plus nous avançons, plus formidable seront les obstacles que nous baronneront la route, c'est pourquoi celui qui s'isole et dédaigne de se joindre à la révolution sociale, se condamne à l'échec. L'avenir est à ceux qui savent s'unir et se grouper."

M. Boivin termine en souhaitant que les idées émises pendant la convention produisent les plus heureux résultats.
M. J. P. Côté, de Québec, parle de l'importance des marchands détaillants, puis il annonce aux applaudissements de l'assistance, que le gouvernement provincial a pris en sérieuse étude la question qui lui a été soumise au sujet du travail des demoiselles de magasin. M. Côté a été émerveillé de tout ce qu'il a vu à l'exposition et se promet bien de faire part à ses concitoyens des impressions qu'il apportera de sa visite au manège.

De fort intéressantes causeries ont été faites par M. F. M. Tobin, vice-président du comité des exposants; M. E. M. Travers, secrétaire fédéral; M. S. Madole, président de l'Association des marchands de quincaillerie d'Ontario; M. A. J. de Bray, principal de l'école des Hautes Etudes Commerciales qui a parlé sur l'un des grands facteurs de notre développement commercial; M. H. T. McDermid, secrétaire à Montréal, de l'Association des manufacturiers canadiens qui nous a fait connaître nos industries canadiennes.

Les orateurs d'Ontario ont particulièrement insisté sur la nécessité de l'union des marchands et des industriels, qui ont un commun intérêt à développer leurs affaires commerciales, tout en travaillant patiemment au développement de nos industries nationales.

M. F. C. Larivière n'a dit que quelques mots pour expliquer les méthodes en usage dans sa grande maison de commerce. Il prononcera, ce matin, une conférence.

M. Madole, président de l'association des marchands de fer d'Ontario, a été très applaudi quand il a dit qu'il était heureux de voir les marchands de Québec l'expression des sentiments de la plus vive amitié de tous les marchands de sa province.

SEANCE DE CE MATIN

A la séance de ce matin à la convention des Marchands-Détailleurs, trois rapports ont été communiqués aux délégués.

M. W. U. Boivin, président, lut le sien, et M. J. A. Beaudry, donna lecture de celui du secrétaire et du trésorier.
M. Beaudry avait divisé son travail en deux parties; la première a été l'association à obtenir l'année dernière; la seconde a été la proposition d'obtenir cette année. Ainsi l'Association a gagné son point relativement aux sociétés coopératives, et celles-ci n'ont pas obtenu les privilèges précieux que le gouvernement leur accordait antérieurement.

M. Beaudry insiste sur deux des résolutions qui seront étudiées durant la convention; la première qui a trait au "double préjudice causé aux marchands détaillants par les Colporteurs dans la Province de Québec; le préjudice matériel en leur enlevant nombre d'affaires; le préjudice moral, en ce sens que les ventes faites par les colporteurs donnent rarement satisfaction et jettent le discrédit sur le commerce en général.

La seconde résolution est relative à l'opposition de la convention au projet présenté à la Législature de Québec pour amender l'article 891 du Code de Procédure Civile s'agissant d'un amendement de l'émancipation d'un bref de saisie-arrest contre un marchand malheureux. La convention est d'avis que si ce marchand a payé raisonnablement ses créanciers, il soit libéré de sa dette commerciale.

Il faut aussi penser
aux fonctionnaires

Tel est le résumé d'une requête que les fonctionnaires municipaux vont adresser à la Législature.— L'agitation est grande à l'Hôtel de ville

"Les commissaires ne sont-ils pas allés à Québec pour faire augmenter leur traitement ?"

DES ARGUMENTS A CE SUJET

Les fonctionnaires municipaux n'ont pas appris avec un contentement sans mélange que la délégation échevinale allait combattre le bill qu'ils présentent pour obtenir un fonds de pension. Ils prétendent que les échevins les ont forcés à prendre ce seul moyen d'action par leur persistance à toujours renvoyer la question, et ils ont décidé d'envoyer l'interpellation suivante à la Législature :

"Les commissaires ne sont-ils pas allés à Québec pour se faire accorder une augmentation de leur traitement de \$5,000 à \$7,500 ?

"Les records ne sont-ils pas allés à Québec pour faire augmenter leurs appointements et se faire accorder de grosses pensions ?

Les records de Bordeaux, de Notre-Dame de Grâce, de la Longue-Pointe, de Saint-Henri, et de Sainte-Émélène ne sont-ils pas allés à Québec pour se faire accorder des indemnités, lors des annexions ?
"Les échevins ne sont-ils pas allés à Québec pour faire augmenter leur indemnité ?
"Le trésorier, le secrétaire-général, l'avocat en chef ne sont-ils pas allés à Québec pour se faire accorder une belle pension ?
"Cela étant, pourquoi certains échevins sont-ils frottés de ce que les fonctionnaires de la ville demandent à la législature de leur rendre justice sur la question de leur pension de retraite ?"

Dernière Heure

(SERVICE PARTICULIER DU "DEVOIR")

LA GRANDE GREVE EST DECLAREE

Londres, 29.—Sept cent mille mineurs étaient en grève à quatre heures, et après-midi, suivant les rapports reçus par le Premier Asquith. Ce nombre sera certainement porté à un million, à minuit.

UNE GREVE DE MINEURS EN FRANCE

Paris, 29.—La Fédération des mineurs a décidé, pour le 11 mars prochain, une grève de vingt-quatre heures dans le but d'imposer au gouvernement la nécessité d'une amélioration à apporter dans les conditions de travail des mineurs français.

LA FLOTTE D'AEROPLANES EN FRANCE

Paris, 29.—La souscription nationale qui se poursuit en France pour l'achat d'une flotte d'aéronefs militaires a atteint aujourd'hui 288,000 francs. Les membres du barreau ont donné à eux seuls 50,000 francs.

SARAH BERNHARDT AUX VUES ANIMEES

New-York, 29.—Mme Sarah Bernhardt, Réjane et Sir Herbert Tree, ont consenti à jouer leurs chefs-d'œuvre pour une compagnie exploitant les vues animées.
La grande Sarah jouera "Camille", Réjane, "Mme Sans Gêne" et l'acteur anglais, ses meilleurs succès qui font en ce moment courir tout Londres.

LA QUESTION DU BILL A OTTAWA

Ottawa, 29.—Rien de changé, dans la situation ce matin, à propos de l'annexion du Keewatin au Manitoba. La discussion n'aura pas lieu cet après-midi, comme on croyait tout d'abord, et comme le ministre l'Indiquait, mardi soir. M. R. L. Borden a dit à plusieurs personnes que l'opposition lui avait demandé de remettre à lundi prochain cette discussion, et le premier ministre y a consenti. On croit que le débat qui s'engagera lundi sera long et intéressant.

Aux dernières nouvelles, il n'est pas certain, quoi qu'on en ait dit, au sujet de la réunion plénière de l'opposition, hier, que M. Laurier propose le renvoi du bill à six mois. On ne sait encore au juste quelle attitude il prendra, quoiqu'il n'approuve pas du tout les conditions financières consenties au Manitoba. La situation est assez délicate pour la gauche, car il s'agit pour elle de ne pas faire de tort à l'opposition manitobaine qui fera bientôt la guerre à M. Roblin, quand vont venir les prochaines élections provinciales. Mais M. Laurier va manœuvrer de manière à mettre en fausse posture la droite, y compris les récalcitrants, et il aurait donné pour raison à M. Borden, quand il lui a demandé l'ajournement à lundi, que l'opposition n'a pas encore nettement défini son attitude à ce propos, du moins c'est ce que dit la rumeur, ce matin.

Les ministres et les députés canadiens-français récalcitrants conservent toujours leurs positions. M. Rogers continue sa cabale, et y intéresse certains de ses collègues de Québec. Ils ont eu de nombreuses entrevues, hier soir encore, avec plusieurs des récalcitrants, mais ils n'ont guère eu de succès.

L'étude du bill
de Montréal

(Service particulier)

Québec, 29.—Au comité de législation privée, ce matin, l'on a adopté le bill concernant la ville Laval des Rapides malgré l'opposition de M. L. Lavigne.

On a repris ensuite l'étude du bill de Montréal.

La plus grande partie de la discussion s'est faite sur la clause ajournée d'hier permettant à la cité de taxer les compagnies d'assurance pour le maintien du corps de sauvetage. Cette taxe porterait sur le revenu provenant des primes dans la cité de Montréal. Le chef Tremblay pour la ville et M. Morrissey pour les compagnies d'assurances ont fait valoir leurs prétentions respectives. A Boston, Chicago, Détroit, New-York, et autres grandes villes américaines, le corps de sauvetage est maintenu par une taxe prélevée sur les compagnies d'assurances.

L'augmentation demandée ne donnerait que \$25,000 ce qui n'est pas considérable quand l'on considère que les compagnies d'assurances reçoivent chaque année des citoyens de Montréal deux millions et quart en primes tandis que depuis quatre ans elles n'ont pas perdu plus d'un million par an. Ce corps de sauvetage épargne beaucoup aux compagnies et il n'est que juste que les compagnies contribuent à son maintien.

M. Walsh et Finnie prétendent que ce serait en réalité faire payer les contribuables.
M. Morrissey, avocat des compagnies plaide que c'est une erreur de taxer les compagnies et toutes les provinces excepté Québec et la Nouvelle-Ecosse les exemptent. Les corps de sauvetage bénéficient à tout le monde et non pas seulement aux compagnies d'assurances.

M. Gault combat la clause parce qu'il est convaincu que les compagnies se compensent aux dépens du public. La clause est cependant maintenue malgré la proposition faite par M. Walsh, de la rayer.
La question des pensions aux employés de l'hôtel de ville est revenue sous forme d'une proposition de M. Geoffrion à l'effet de créer des pensions pour deux greffiers de la cour du

recorder. M. Mousseau, président du comité élargi la proposition de façon à appliquer la pension à tous les employés échevins ayant servi la ville pendant 15 ans au moins et atteint l'âge de 65 ans.
La pension serait d'un cinquième du salaire moyen reçu pendant les cinq dernières années multiplié par le nombre des années de service.
La délégation civique s'oppose à ces deux propositions déclarant que la ville a déjà le pouvoir de créer un fonds de pension et qu'elle veut rester libre d'en fixer les conditions lorsqu'elle le jugera à propos.

Le calme renait
à Lawrence

(Service particulier)

Lawrence, Mass., 29.—L'enquête commencée par le gouvernement fédéral, au sujet des agissements des autorités municipales et militaires à Lawrence, semble avoir calmé considérablement le zèle de ces dernières. Ainsi, samedi, il y avait eu 40 arrestations, lundi 30, mardi 43, sous prétextes de refus de circuler, attentat à la liberté du travail et contrevention aux ordonnances municipales.

A la suite de l'arrivée en ville des commissaires fédéraux, il n'y a eu hier qu'une arrestation et aujourd'hui, aucune.

La loi des bons chemins

(Service particulier)

Québec, 29.—Le ministre de l'Agriculture a réuni ce matin les conférences officielles pour leur expliquer la loi des bons chemins et les engager à partir le plus tôt pour induire le peuple des campagnes à profiter de cette loi.

Rochester, New-York, 29.—Mlle Ethel King a été brûlée à mort, ce matin, par l'explosion du bidon de gazoline, dont elle se servait pour nettoyer son costume.
Miles Suzanne Clark et B. A. Stewart qui ont voulu lui porter secours, se sont aussi sérieusement brûlés.

Ils poseront
de nouvelles
questions

MM. LAMARCHE ET MONDOUONT DECIDE DE DONNER UNE FORME NOUVELLE A LEURS INTERPELLATIONS AU SUJET DE LA POLITIQUE NAVALE.

(Service particulier)

Ottawa, 29.—MM. Lamarche et Mondou ont posé ces jours-ci sous une forme nouvelle, au ministère, les questions relatives à la politique navale du ministère que le président de la Chambre a rayées hier de l'ordre du jour parce qu'elles ne sont pas, à son dire, rédigées selon les usages et les règlements de la Chambre.

Le candidat des Anglais

Un groupe nombreux de citoyens de langue anglaise s'est réuni hier après-midi et a choisi M. Charles H. Godfrey, vice-président et secrétaire-trésorier des "Montreal Steel Works" comme candidat à la position de commissaire laissée libre par le départ de M. Wanklyn.

Il a ensuite demandé au Board of Trade d'approuver ce choix et de le faire approuver par la Chambre de Commerce et par l'Association des Citoyens.
M. Godfrey acceptera la candidature s'il est choisi à l'unanimité par ces corps.
L'Association des Citoyens approuve le choix de M. Godfrey.

Il n'y avait
pas de variole

Les Drs L. et J. E. Laberge, médecins du bureau d'Hygiène, démentent la nouvelle lancée par un journal de ce matin, qu'il y avait un cas de variole à l'asile Bethlehem. Il n'y a eu qu'un cas de scarlatine et l'asile a été désinfecté.

Le bill du Québec-
Saguenay, adopté

(Service particulier)

Québec, 29.—La Commission des chemins de fer de l'Assemblée législative a adopté ce matin le bill du chemin de fer Québec et Saguenay et celui du chemin de fer Bagotville à Québec via Châteaueux.

Les retraites municipales

Plusieurs fonctionnaires municipaux sont allés à Québec pour discuter avec la législature l'introduction dans le bill de Montréal d'un amendement concernant l'institution d'un fonds de pension pour les employés de la ville. A l'Hôtel-de-Ville, on pense que ce serait une solution qui soulagerait ceux à qui on a demandé un rapport sur la question.

Le frère Justin

CE RELIGIEUX DECEDE AUX ETATS-UNIS APRES UNE CARRIERE FRUCTUEUSE COMME EDUCATEUR.

New-York, 28.—Le Révérend Frère Justin (Stephen McMahon), autrfois supérieur du collège des Frères des Ecoles Chrétiennes à St-Louis et en d'autres endroits est mort près de Philadelphia aujourd'hui d'une attaque de paralysie.

Le frère Justin naquit dans le comté de Mayo, Irlande, le 20 janvier 1833. Il reçut ses diplômes du Collège des Frères à Montréal en 1850 et se voua ensuite à l'enseignement à Washington, Baltimore, Québec et dans l'Utica. Il fut nommé supérieur du Collège Sainte-Marie à San-Francisco en 1866 et du Collège Manhattan de New-York en 1883. Il fut frappé par la paralysie le premier jour de son séjour à St-Louis où il demeurait depuis 1902.

BOURSE DE MONTREAL

MM. L. C. Beaudin et Cie, courtiers, 204 rue St-François-Xavier nous fournissent le rapport suivant à 12.30 hrs. p.m.

STOCKS	Vend	Ach	STOCKS	Vend	Ach
Am. Ex. 100	147 1/2	148	Can. Pac. 100	119 1/2	120
Am. Ind. 100	147 1/2	148	Can. Pac. 50	119 1/2	120
Am. Ind. 50	147 1/2	148	Can. Pac. 25	119 1/2	120
Am. Ind. 12 1/2	147 1/2	148	Can. Pac. 12 1/2	119 1/2	120
Am. Ind. 6 1/4	147 1/2	148	Can. Pac. 6 1/4	119 1/2	120
Am. Ind. 3 1/8	147 1/2	148	Can. Pac. 3 1/8	119 1/2	120
Am. Ind. 1 1/4	147 1/2	148	Can. Pac. 1 1/4	119 1/2	120